



LA MÉTÉO: ENSOLEILLÉ, PASSAGES NUAGEUX.
MINIMUM: 6°, MAXIMUM: 24°.
DEMAIN: CIEL VARIABLE, AVERSES DISPERSÉES. DÉTAILS PAGE A 2

SEARS
Réclame nationale
d'anniversaire
En vigueur jusqu'au 1^{er} juin

35 cents
Hors de la zone métropolitaine: 45 cents
Ailleurs au Québec: 50 cents

MONTREAL, VENDREDI 24 MAI 1985, 101^e ANNÉE, N° 212, 60 PAGES, 4 CAHIERS

■ HAUSSE DE L'ESSENCE, DE L'ALCOOL, ■ UNE SURTAXE TEMPORAIRE DE 18 MOIS
DES CIGARETTES ET DES BONBONS... PRÉLEVÉE SUR LES REVENUS ÉLEVÉS

Wilson taxe partout

■ Ottawa va chercher \$3,2 milliards

■ OTTAWA — Hausse du prix de l'essence, des cigarettes, de l'alcool, réduction des exemptions fiscales pour les enfants, extension de la taxe de vente fédérale, c'est le contribuable moyen qui fera les frais du budget déposé hier aux Communes par le ministre des Finances, M. Michael Wilson.

GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

Rien n'a échappé à M. Wilson, qui taxera même les bonbons pour enfants, les boissons gazeuses et la nourriture pour chiens et chats.

Déterminé à réduire le déficit tout en appuyant le secteur privé, le ministre a présenté hier un budget de \$105 milliards, qui va chercher \$3,2 milliards en deux ans dans les poches des contribuables, et qui fait un cadeau de \$830 millions aux compagnies et aux mieux nantis au cours de la même période.

Cet exposé budgétaire, présenté sous le signe de la sévérité et de la justice, laisse tout de même un déficit de \$33,8 milliards et impose un fardeau fiscal important aux classes moyennes de la société.

Malgré le slogan électoral «Jobs, Jobs, Jobs» du premier ministre Mulroney, on n'a prévu aucune mesure pour la création d'emplois. On compte sur l'entreprise privée et la relance des investissements pour résoudre le problème du chômage. Tout au plus prévoit-on \$900 millions de plus pour la formation professionnelle.

voir WILSON en A 2

■ **Autres informations**
pages A 8 et A 9



À l'issue de la présentation de son budget, hier après-midi aux Communes, le ministre des Finances a été félicité, comme c'est l'usage, par son chef, le premier ministre Mulroney, et les autres membres du gouvernement conservateur.



Le ministre des Finances coupe et frappe

■ Depuis plusieurs semaines, on savait que Michael Wilson avait beaucoup de pain sur la planche. Il devait résoudre la quadrature du cercle: réduire le déficit tout en diminuant le chômage. Dans son premier budget, le ministre des Finances n'a pas vraiment réussi à atteindre aucun de ces deux objectifs.

L'énorme déficit fédéral restera presque intact et le budget ne contient pas de mesures convaincantes pour créer des emplois. En prime, les consommateurs seront durement frappés. Ils paieront presque \$4 milliards d'impôts en plus l'an prochain.

C'est décevant, mais cela s'explique. Le ministre des Finances, peu importe sa couleur politique et ses bonnes intentions, est aux prises avec les mêmes problèmes que ses prédécesseurs. Ce n'est pas en un seul budget qu'il pourra assai-

voir MINIS'RE en A 2

AUJOURD'HUI



• **LE PISSENLIT**
Si le gazon s'est facilement laissé domestiquer, le pissenlit, lui, résiste à tous les assauts.
page A 11

• **MÉTRO**
Dès janvier 1987, les Montréalais bénéficieront de deux nouvelles stations de métro, Université de Montréal et Édouard-Montpetit.
page A 3

• **SAQ**
La Société des alcools du Québec va consacrer \$10 millions à la rénovation des édifices historiques du Pied-du-Courant.
page A 3

• **LÉVESQUE**
Le premier ministre Laurent Fabius fait un vibrant éloge de son homologue québécois René Lévesque.
page A 5

• **BEYROUT**
Un accord de principe aurait été conclu à Damas entre le mouvement chiite Amal et le FSNP.
page C 8

LA SÉRIE EST ÉGALE, 1-1

Les Oilers se rachètent: un gain de 3-1
pages 2 à 4

Passer l'alcootest, c'est aussi être détenu!

■ OTTAWA — Un automobiliste interpellé par les policiers et sommé de passer l'al-

MICHEL C. AUGER
de la Presse Canadienne

cootest est «détenu» au sens de la Charte des droits, et a le droit de communiquer avec son avocat, a statué hier la Cour suprême dans un jugement partagé.

voir ALCOOTEST en A 2

SOMMAIRE

Annonces classées... C 7, B 10, B 11, C 9 à C 14
Arts et spectacles
— Informations... B 1 à B 3
— Horaires... B 4, B 5
Décès, naissances, etc... C 15
Économie... C 1 à C 7
Éditorial... A 6
Êtes-vous observateur?... C 11
FEUILLETON
Au nom du père et du fils... C 10
Horoscope... B 11
Le monde... C 8
Mots croisés... C 13
«Mot mystère»... C 9
Quoi faire aujourd'hui... B 4
Télévision... B 2
Tribune libre... A 7

TARLOID SPORTS
Bandes dessinées... 10, 11
Mots croisés... 14



Une Libanaise chrétienne de Beyrouth-Est s'effondre en pleurs sur le cercueil d'un proche, lors des funérailles faites hier à 32 des victimes de l'attentat à la voiture piégée de la veille.

Beyrouth-Est porte ses morts en terre au milieu des bombardements

■ BEYROUT (d'après Reuters et AP) — Le Tout-Beyrouth-Est chrétien a fait hier, au milieu d'insoutenables scènes d'émotion ponctuées de chutes d'obus qui ont semé la panique parmi l'assistance, des funérailles collectives à 32 des victimes de l'attentat à la voiture piégée, perpétré la veille.

L'explosion, survenue rue Mar

Elias, dans la banlieue chrétienne de Sinn el-Fil, a fait selon la police 41 morts, 17 disparus et près de 200 blessés. L'attentat n'avait pas encore été revendiqué jusqu'à hier et la police tente d'établir si le véhicule, qui contenait plus de 200 kilos d'explosifs, a pu sauter prématurément.

Devant les familles et les pro-

ches, les cercueils enveloppés du drapeau rouge, blanc et vert libanais étaient alignés dans la rue, en face de l'église maronite Notre-Dame, à une centaine de mètres du lieu de la tragédie. Des prêtres maronites, debout sur le parvis de l'église, récitaient les prières. Les autres victimes devaient être enterrées par les familles ailleurs au Liban.

Des miliciens chrétiens, combattants endurcis, avaient le visage en larmes en tentant de contenir les milliers d'assistants, dont plusieurs se sont jetés en criant sur les cercueils alignés.

La tristesse était vite remplacée par la terreur lorsque des obus, tirés de la montagne drus-

voir BEYROUT en A 2

VOUS AVEZ BEAU ME DIRE QUE LE BPC, Y A RIEN LÀ, MOI, JE M'PRENDS 3 GOUTTES DE BIPHENYLE POLYCHLORE DANS UN VERRE D'EAU, POUR M'HABITUER PEU À PEU (COMME LES RATS) À MON ENVIRONNEMENT!



DÉPÔT GARANTI TRUST GÉNÉRAL

UN MODE D'ÉPARGNE AVANTAGEUX:

✓ sécurité du capital ✓ taux d'intérêt garanti ✓ choix dans le placement des intérêts
SUCCURSALES: Mtl/University: 1100, University, 871-7200 • Mtl/Place Ville-Marie: Galerie des Boutiques, 861-8383
• Outremont: 1, Vincent d'Indy, 739-3265 • Ville Mont-Royal/Centre Rockland: Niveau 2, 341-1414
• Laval: Place du Carrefour, 682-3200

CONSEILLERS: Mtl/Ahuntsville: 362-8000 • Rive-Sud/Brossard: 462-1960 • Granby: 378-8451 • Val-d'Or: 825-8101 • Repentigny: 871-7536

Taux sujets à confirmation
11^{07/0} 5 ans Int. an
10^{12/0} 3 ans Int. an
9^{58/0} 15 mois Int. à l'échéance

Inscription inscrite à la Régie de l'assurance-dépôt du Québec

1/4% DE PLUS
SUR TOUT NOUVEAU CERTIFICAT
EN ATTENDANT L'ÉMISSION DES
**OBLIGATIONS D'ÉPARGNE
DU QUÉBEC**
(DÉTAILS À NOS SUCCURSALES)

WILSON

SUITE DE LA PAGE A 1

Ottawa abolit le dégrèvement de \$50 accordé aux contribuables et limite l'indexation des exemptions personnelles. Ces changements coûteront entre \$100 et \$300 par année aux contribuables dont les revenus sont inférieurs à \$40 000 par année.

Autre changement majeur: dès 1987, les exemptions fiscales accordées au titre des enfants à charge (\$710 pour 1984) seront réduites sur une période de trois ans, pour atteindre \$470 par enfant en 1988. Ottawa ne coupe pas dans les allocations familiales mais il limite leurs augmentations, tout comme celles des pensions de vieillesse, à la seule hausse annuelle de l'indice des prix à la consommation excédant 3 p. cent.

C'est au niveau de la fiscalité indirecte que le Canadien moyen sera le plus touché.

La taxe fédérale de vente sur les matériaux de construction, la câblodiffusion, l'alcool, le tabac et tous les autres produits taxés grimpe de 1 p. cent. Elle s'appliquera de plus à toute une nouvelle gamme de produits exemptés jusqu'ici, notamment les bonbons et produits de confiserie, les aliments pour animaux domestiques, les boissons gazeuses, les marchandises relatives à la santé et les instruments chirurgicaux.

Même les systèmes d'économie d'énergie comme les pompes de chaleur ou les poêles à bois, dont l'achat était subventionné par Ottawa jusqu'en mars, seront désormais soumis à la taxe fédérale.

Et ce n'est qu'un début: les fumeurs, et notamment ceux du Québec qui paient déjà \$2 de plus le carton de cigarettes à cause du budget Duhame, devront déboursier un autre \$2 au fût fédéral, c'est-à-dire 25 cents de plus le paquet. La taxe d'accise sur l'alcool subira une hausse de 2 p. cent.

Il en coûtera également plus cher pour conduire son auto. Le ministre des Finances abolit le prélèvement spécial de canadienisation de 0,7 cent le litre de carburant à compter du 1er juin, mais il le remplace à compter du 3 septembre par une hausse de 2 cents le litre.

Soucieux de faire porter aux riches également le poids de la réduction du déficit, M. Wilson annonce l'instauration d'une surtaxe temporaire de 18 mois sur le revenu des mieux nantis et des grandes sociétés.

Cette taxe s'appliquera du 1er juillet 85 au 31 décembre 86. Elle sera de 5 p. cent par an de l'impôt fédéral de base excédant \$6 000, et d'un autre 5 p. cent sur l'impôt fédéral de base au-dessus de \$15 000. Les contribuables dont le revenu brut est inférieur à \$40 000 ne devraient pas être touchés par cette surtaxe.

Le ministre des Finances pro-

met par ailleurs un nouvel impôt minimum sur les riches à compter de janvier 88, mais il se donne quelques mois pour en définir les modalités.

S'il taxe d'une main, le gouvernement Mulroney accorde toutefois des avantages fiscaux importants de l'autre main aux contribuables mieux nantis et aux compagnies.

Tous les Canadiens se voient accordés une exemption à vie de \$500 000 au titre de leurs gains en capital. Tous les biens en immobilisation seront admissibles à cette exemption qui coûtera près de \$1 milliard au fisc en manque à gagner au cours des deux prochaines années.

Les Canadiens qui ont accumulé des épargnes dans des régimes d'épargne-logement, voient cet abri fiscal prendre fin mais ils peuvent retirer tous leurs fonds et les dépenser comme il leur convient sans payer d'impôt.

Ottawa sacrifie un autre milliard de dollars au profit des compagnies pétrolières à cause de l'élimination de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières.

Ce budget fédéral annonce par ailleurs toute une gamme de mesures d'austérité qui seront ressenties tôt ou tard par la population.

M. Wilson promet de réduire le déficit projeté de \$20 milliards d'ici à trois ans, ce qui suppose des coupures importantes dans les services et les dépenses du gouvernement fédéral au cours des années à venir.

Les transferts aux provinces seront réduits de \$2 milliards d'ici à 1990, une coupure qui aggrave mal des relations fédérales-provinciales.

Les subventions industrielles seront réduites de \$200 millions en deux ans, la hausse du budget de l'aide au tiers-monde sera amputée d'un autre \$50 millions par an, les dépenses dans le secteur des transports subiront une diminution de \$75 millions cette année et de \$200 millions en 1986. Les usines déficitaires d'eau lourde de Glace Bay et de Port Hawkesbury sur l'Île-du-Cap-Breton seront fermées, provoquant la mise à pied de 700 travailleurs. Ottawa réduira l'effectif de la Fonction publique et ira de l'avant avec la vente des sociétés de la Couronne. Et la liste continue.

Le budget Wilson propose enfin des changements attendus depuis longtemps au chapitre des pensions. Elles seront transférables si le travailleur change d'employeur et accessibles à un plus grand nombre de Canadiens.

Le ministre des Finances s'est dit persuadé hier que ce budget contribuera à relancer l'économie mais il s'est attiré des critiques sévères de la part des partis d'opposition et aussi des syndicats et des groupes sociaux qu'il avait consultés lors du Sommet économique de février.

Malgré les espoirs des uns et les craintes des autres, le déficit ne bougera presque pas. Évalué à \$35,8 milliards pour l'an dernier, il baissera à \$33,8 milliards cette année. C'est une modeste réduction de \$2 milliards. En 1986-87, il chutera d'un autre petit milliard. C'est un succès pour le moins modeste, bien insuffisant pour que l'on puisse crier victoire.

Pourtant, les efforts de compression mis en place par les conservateurs sont importants. En tout, ce travail, notamment celui du comité Nielsen, a permis de réduire le déficit de \$4,4 milliards cette année et de \$12,7 l'an prochain, à coups de hausses de taxes et de coupures de dépenses.

Cela ne paraît cependant pas dans les chiffres, parce qu'à mesure qu'Ottawa bouche un trou, un autre se crée. Le gros problème vient du fait que l'argent de rente plus comme avant dans les coffres de l'État malgré la croissance économique. L'autre problème est lié à l'absence de marge de manœuvre. Les trois quarts des dépen-

BPC: Rodrigue commande un rapport à Hydro-Québec

■ QUÉBEC (PC) — Le ministre de l'Énergie et des Ressources a commandé hier un rapport à Hydro-Québec à la suite de la découverte à Lac-au-Saumon de transformateurs contenant des huiles contaminées aux BPC.

Ces transformateurs avaient été transportés à partir des Îles-de-la-Madeleine jusqu'à Lac-au-Saumon, dans la Matapédia. Ils devaient être conduits à Rimouski via la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

Un échantillonnage du ministère de l'Environnement a permis de constater que trois transformateurs sur quatre contenaient un

taux de biphényles polychlorés supérieur à la norme permise.

En interview avec quelques journalistes hier après-midi, le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Jean-Guy Rodrigue, a signalé qu'il attendait toujours ce rapport d'Hydro-Québec, mais qu'il espérait le recevoir dans les heures qui viennent.

M. Rodrigue a indiqué qu'il n'avait pas donné de directive spécifique interdisant à Hydro-Québec de déplacer ces transformateurs puisqu'il y a environ deux semaines, Hydro-Québec avait lui-même donné l'assurance qu'aucun transformateur ne serait déplacé jusqu'à nouvel ordre.

Le ministre a refusé de pointer du doigt un responsable ou même d'admettre que quelqu'un à Hydro-Québec a désobéi à l'ordre de ne pas déplacer les transformateurs.

«C'est pour ça que j'ai demandé un rapport à Hydro-Québec. Je verrai quand je l'aurai reçu», a-t-il mentionné.

De toute façon, a-t-il ajouté, on ignore pour le moment si les transformateurs contenaient de l'huile contaminée ou si on a plutôt versé de l'huile pure dans un contenant aux parois contaminées sans le savoir.

Un porte-parole d'Hydro-Québec, M. Jean-Guy Oulmet, a déclaré à la Presse canadienne qu'on ignorait qu'il se trouvait des BPC dans les transformateurs.

Aucun de ces transformateurs, a précisé M. Oulmet dans une interview téléphonique, n'est conçu pour contenir des BPC.

C'est pourquoi, a-t-il signalé, «ils étaient transportés comme de l'équipement ordinaire».

Mais à l'avenir, a-t-il ajouté, «nous allons considérer tout transformateur comme s'il contenait des produits toxiques».

Lamarre veut relancer la rénovation du Vieux-Port

■ Le président du comité exécutif de Montréal, M. Yvon Lamarre, souhaite qu'un groupe de travail tripartite se penche sur l'aménagement de l'ensemble que constitue le Vieux-Port, la rue de la Commune et le Vieux-Montréal.

MARIANE FAVREAU

Il a déjà écrit à deux ministres du gouvernement fédéral pour les intéresser à ce projet. Par ailleurs, une entente liant déjà la Ville de Montréal et le ministère québécois des Affaires culturelles pour l'aménagement du Vieux-Montréal, lui semble plus aisé d'amener Québec à s'engager dans la «régénérescence» d'une partie de la ville que M. Lamarre voit comme une «zone grise».

L'entente Montréal-MAC s'applique uniquement à la restauration du Vieux-Montréal. De son côté, le gouvernement fédéral est responsable de l'aménagement de l'ensemble du territoire du Vieux-Port, ce qui inclut la moitié sud de la rue de la Commune, «véritable rue du port de mer», comme l'appelle M. Lamarre. Il

assure qu'il faudrait refaire l'infrastructure de cette rue et y restaurer toutes les façades d'immeubles. Immeubles qui se trouvent du côté nord de la rue, donc hors la juridiction du Vieux-Port.

«On aurait besoin de l'effort concerté des trois niveaux de gouvernement pour amener la régénérescence de toute cette partie de la ville», estime M. Lamarre. C'est en ce sens qu'il propose de mettre sur pied un groupe de travail tripartite qui verrait au développement harmonieux de ce secteur.

McGill College: flexibilité

D'autre part, le plan d'aménagement proposé pour l'avenue McGill College, avec ses places publiques et la circulation automobile restreinte, «n'est pas coulé dans le béton», explique M. Lamarre, au cours d'une entrevue téléphonique.

Il assure qu'on est à faire une étude de la circulation automobile qui permettra d'apprécier les effets du plan proposé.

Le président du comité exécutif de Montréal précise que c'est uniquement le plan d'urbanisme qui sera adopté en deuxième lecture à la prochaine assemblée du con-

seil municipal, le 10 juin. C'est-à-dire qu'on sanctionnera par un règlement de zonage tout ce qui concerne la hauteur des immeubles permis en bordure de la rue, leur gabarit, le genre de commerces permis, l'emprise de la rue (incluant trottoirs et chaussées).

Mais le plan d'aménagement de l'avenue ne fait pas partie de ce règlement de zonage. Il ne sanctionne donc pas la présence de places publiques dans la rue, la largeur effective des trottoirs et la fermeture de tronçons de rues à la circulation automobile. Questions sur lesquelles M. Lamarre laisse entendre qu'il y a place pour un compromis.

Ces questions sont laissées à l'exécutif, explique le président, qui en décidera plus tard. Vraisemblablement, quand sera terminée la construction envisagée dans le quadrilatère McGill, Mansfield et Sainte-Catherine.

En effet, ces constructions nécessiteront des travaux dans la rue, et ce n'est qu'une fois qu'ils seront finis qu'on donnera à l'avenue McGill College son visage définitif.

ses fédérales sont intouchables, programmes sociaux, paiements aux provinces, service de la dette. Il ne reste donc plus grand place où couper.

S'il a été moins brutal que certains ne le prévoient dans sa lutte contre le déficit, M. Wilson n'a pourtant pas accouché d'une stratégie de création d'emploi fulgurante. Il ajoute certes \$900 millions aux programmes fédéraux de création d'emploi. Pour le reste, fidèle à la philosophie de son gouvernement, il compte sur le secteur privé.

Cependant, les mesures qu'il met de l'avant à l'intention des entreprises ne se traduiront pas nécessairement par des emplois. Par exemple, l'élimination de l'impôt sur les gains de capital jusqu'à concurrence de \$500 000 plaira aux investisseurs, mais peut, entre autres, encourager l'achat et la vente d'actions, les transactions immobilières, sans qu'il y ait un travailleur de plus. En somme le lien entre le budget et l'emploi passera plutôt par le climat de confiance que le gouvernement saura susciter. Cela reste un pari.

Les consommateurs y passent

Les simples contribuables sont résolument mis à contribu-

tion, sans encore savoir ce que leurs sacrifices leur rapporteront. Parce qu'un grand nombre de projets conservateurs sont encore au stade de l'ébauche, ce budget emploie les trucs utilisés depuis des années. En cas de problèmes, on taxe!

Une partie des hausses d'impôt qui les frappent, serviront à réduire le déficit, mais le reste servira à subventionner les caudex aux entreprises. D'ici à la fin de la décennie, les mesures augmenteront le fardeau fiscal des individus de \$6,7 milliards et celui des entreprises baissera de \$2,2 milliards.

Cela touche tout le monde: les citoyens perdent à toutes fins utiles l'indexation, les mieux nantis sont frappés d'une surtaxe, les moins bien nantis perdent leur dégrèvement de \$50. Ça coûtera \$1,6 milliard l'an prochain, auxquels s'ajoutent \$2,3 milliards de plus en taxes indirectes: d'une hausse de 1 p. cent de la taxe de vente, en passant par l'essence, les bonbons et les cigarettes.

Mais ce n'est pas encore un vrai budget Wilson. Nous subissons le début d'un processus qui se poursuivra dans les prochains budgets, parce que la lutte contre le déficit est à peine entamée.

MINISTRE

SUITE DE LA PAGE A 1

nir les finances ou mettre en branle ses politiques.

Malgré les espoirs des uns et les craintes des autres, le déficit ne bougera presque pas. Évalué à \$35,8 milliards pour l'an dernier, il baissera à \$33,8 milliards cette année. C'est une modeste réduction de \$2 milliards. En 1986-87, il chutera d'un autre petit milliard. C'est un succès pour le moins modeste, bien insuffisant pour que l'on puisse crier victoire.

Pourtant, les efforts de compression mis en place par les conservateurs sont importants. En tout, ce travail, notamment celui du comité Nielsen, a permis de réduire le déficit de \$4,4 milliards cette année et de \$12,7 l'an prochain, à coups de hausses de taxes et de coupures de dépenses.

Cela ne paraît cependant pas dans les chiffres, parce qu'à mesure qu'Ottawa bouche un trou, un autre se crée. Le gros problème vient du fait que l'argent de rente plus comme avant dans les coffres de l'État malgré la croissance économique. L'autre problème est lié à l'absence de marge de manœuvre. Les trois quarts des dépen-

taire, les juges Estey, Jean Beetz, Julien Chouinard et Bertha Wilson affirment que les policiers ont clairement violé les droits constitutionnels de l'accusé en refusant de lui permettre de consulter son avocat et en ne l'informant pas de son droit d'être informé de ce droit.

L'article 10 de la Charte des droits veut que chaque personne arrêtée ou détenue ait le droit «d'avoir recours sans délai à l'assistance d'un avocat et d'être informé de ce droit».

Les juges déclarent qu'une personne qui est interpellée pour passer l'alcootest, est bel et bien détenue au sens de la Charte et qu'elle a donc le droit de consulter son avocat.

Mais la Charte prévoit également, à son article 24, que si des éléments de preuve ont été obtenus en violation des droits garantis par la Charte, ils doivent être écartés si «leur utilisation est susceptible de déconsidérer l'administration de la justice».

C'est là que les juges sont en désaccord. Pour les six juges de la majorité, par la voix du juge Estey, «les policiers ont violé de façon flagrante un droit garanti par la Charte sans avoir le pouvoir de le faire. Une violation

aussi manifeste que celle qui a été commise en l'espèce, à mon avis, entraîne le rejet des éléments de preuve ainsi obtenus», déclarent-ils.

Mais les juges Gerald Le Dain et William McIntyre sont dissidents et affirment que le policier, dans le cas dont la Cour était saisie, pouvait présumer de bonne foi que le prévenu n'avait pas droit à l'assistance d'un avocat.

«En raison de ce fondement sur la bonne foi, il m'est impossible de conclure, eu égard aux circonstances, que l'utilisation de la preuve obtenue au moyen de l'alcootest en l'espèce est susceptible de déconsidérer l'administration de la justice», écrit le juge Le Dain.

D'autre part, le jugement laisse en suspens la question du délai de deux heures prévu par le Code pénal et au cours duquel on doit faire passer l'alcootest.

«Il n'est pas nécessaire en l'espèce d'examiner la question de savoir si le délai de deux heures prévu par le (Code pénal) impose une limite justifiée à la nature et à l'étendue de l'accès à un avocat qu'on peut avoir dans des circonstances données», écrit le juge Le Dain.

Bélugas menacés

■ CHICOUTIMI - Dix-sept autopsies pratiquées sur des carcasses de bélugas, au cours des deux dernières années, ont révélé que les tissus des célèbres petites baleines blanches du golfe Saint-Laurent contenaient dix fois plus de particules de BPC que la norme supportable.

PIERRE VINCENT

envoyé spécial de LA PRESSE

Alors que la norme acceptable est, selon les spécialistes, «de cinquante parties par million», on a trouvé, chez certains de ces bélugas, jusqu'à «575 parties par million» de contamination. Une des mesures les plus élevées au monde!

Les premières analyses tendent, par ailleurs, à démontrer que la présence de biphényles polychlorés (BPC) dans le corps de ces animaux crée des problèmes de santé sérieux, provoque un excès d'activités enzymatiques, affaiblit le système immunitaire et, par conséquent, réduit le degré de résistance aux maladies, même bénignes.

Les chercheurs y ont également découvert des quantités très élevées de DDT et de MIREX, deux autres contaminants extrêmement nocifs.

À ce rythme de contamination, Pierre Béland, de Pêches et Océans Canada, n'hésite pas à conclure qu'il ne restera plus, avant la fin du siècle, un seul béluga dans le Saint-Laurent.

«Il y a déjà eu, explique Pierre Béland, qui participait, hier, aux travaux du congrès annuel de l'Association canadienne française pour l'avancement de la science (ACFAS), une population d'environ 5 000 bélugas dans cette région du fleuve comprise entre Kamouraska et Baie-Comeau, au début du siècle. Ce nombre a considérablement chuté à la suite d'une chasse intensive, à laquelle on n'a mis fin au début des années 60.

«Mais, à ce moment-là, poursuit-il, il restait encore au moins 500 de ces mammifères marins dans la région, et ils auraient dû tranquillement recommencer à se reproduire. Or, c'est à partir de cette époque que le degré de pollution dans le fleuve s'est mis à monter en flèche, si bien que la population n'a cessé de décroître par la suite. Il n'en reste plus aujourd'hui que 300.»

En dépit de ces conclusions alarmantes, démontrant hors de tout doute une très grande contamination par des biphényles polychlorés, Daniel Martineau, de l'Université de Montréal, hésite encore, quant à lui, à affirmer que la baisse de population des bélugas est directement causée par les BPC.

BEYROUTH

SUITE DE LA PAGE A 1

ze, sont tombés à proximité de la place bondée, provoquant une débâcle générale. Les prêtres, imperturbables, ayant continué leurs prières et les dignitaires politiques et religieux étant demeurés à leurs places, la cérémonie reprenait peu après mais était écourtée d'une quinzaine de minutes.

«Les salauds, s'est écrié un homme. Comment pouvons-nous vivre avec ces gens-là?». «Ce massacre signifie que les musulmans veulent chasser les chrétiens hors du Liban», a lancé un autre. Dans l'éloge funèbre, l'archevêque maronite Ignatius Zia- de a cependant déploré «l'horrible massacre quotidien de tous les innocents dans les deux sectes de Beyrouth», ajoutant: «Il faut arrêter cela».

Les bombardements ont retardé l'arrivée du président Amine Gemayel jusqu'au moment où les cercueils étaient emportés pour être ensevelis à l'arrière de l'église. Accueilli par les pleurs et les cris, le président Gemayel, qui était entouré d'un cordon de sécurité très serré, n'y est resté que cinq minutes.

DEMAIN

dans LA PRESSE

■ LES TROUBLES DU SOMMEIL: Au Canada, trois cliniques de diagnostic et de traitement du sommeil poursuivent des recherches dans ce domaine. L'une des trois est dirigée par le docteur Jacques Montplaisir à l'hôpital du Sacré-Coeur. Pour en savoir plus long sur les insomnies, les hypersomnies et les parasomnies, voir l'article de Pierre Vincent dans la page «Sciences et techniques», où il est également question d'un businessman-astronome qui a une théorie bien à lui sur le Big Bang.

■ LA SÉDUCTION DE L'INDE: «Dans un crisement de pneus (...), l'Ambassador blanche s'arrête en plein milieu de la rue. (...) Noblesse oblige! À l'aube de l'an 2000, à l'heure de la navette Challenger et du nucléaire, en plein cœur de la capitale de l'Inde, même la machine s'incline devant les descendantes de Surabhi, la mère de toutes les vaches! Ainsi le veulent les Vedas, ces chants sacrés des légendaires Aryens venus, en des temps reculés, des cols de l'Himalaya.» François Trépanier a rapporté de l'Inde de très belles photos, des impressions, etc. Et il avoue qu'après le choc initial, il a été séduit par ce pays à la fois déroutant et fascinant. Dans le cahier «Vacances/Voyage».

La Quotidienne

à trois chiffres

à quatre chiffres

Tirage d'hier

609

1573

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min.: 6° Max.: 24°

ENSOLEILLÉ ET PASSAGES NUAGEUX
DEMAIN: CIEL VARIABLE, AVERSES

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	3	20	Ensoleillé
Ottawa	6	24	Ensoleillé
Montréal	6	24	Ensoleillé
Shawinigan	6	24	Ensoleillé
Granby	6	24	Ensoleillé
Québec	4	24	Ensoleillé
Lac-Saint-Jean	4	24	Ensoleillé
Rimouski	4	20	Ensoleillé
Gaspésie	4	18	Ensoleillé
Bas-Caraïbe	2	15	Ensoleillé
Saguenay	2	15	Ensoleillé

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	12	21	Ensoleillé
Edmonton	12	28	Ensoleillé
Regina	10	24	Ensoleillé
Winnipeg	6	25	Ensoleillé
Toronto	3	15	Ensoleillé
Fredericton	6	13	Ensoleillé
Halifax	3	13	Ensoleillé
Charlottetown	5	13	Ensoleillé
Saint-Jean	2	13	Ensoleillé

États-Unis

	Min.	Max.	N.-Orléans	Min.	Max.
Boston	15	22	20	13	32
Buffalo	8	20	13	20	32
Chicago	4	18	13	23	32
Miami	23	32	17	24	32
New York	14	24	17	24	32

les capitales

	Min.	Max.	Min.	Max.
Amsterdam	10	16	8	24
Athènes	19	29	21	27
Acapulco	25	35	11	27
Berlin	10	18	11	16
Bruxelles	5	18	10	25
Buenos Aires	2	14	12	25
Copenhague	9	22	12	25
Genève	8	17	4	20
Hong Kong	25	30	16	25
La Havre	20	37	27	31
Lisbonne	10	19	13	22
London	11	18		

QUARTIER HOCHELAGA

Cinq incendies criminels

Les policiers de la section des incendies criminels de la police de la CUM sont à la recherche d'un pyromane qui aurait allumé pas moins de cinq incendies dans la nuit de mercredi à jeudi dans le quartier Hochelaga à Montréal. Un premier incendie avait éclaté peu avant 23 h au 3825 rue Sainte-Catherine est, endommageant sérieusement les logements et commerces de la bâtisse de trois étages. Un autre incendie a touché un immeuble de trois étages au 1685 rue Aylwin. Les trois autres incendies n'ont pas eu l'ampleur des premiers mais dans chaque cas, les flammes ont pris naissance dans des hangars situés à l'arrière des maisons.

Handicapé retrouvé au fond de l'eau

Un homme de 40 ans, Alain Achambault, a été retrouvé sans vie, hier en début de soirée, dans les eaux de la rivière des Prairies, non loin de l'île située à proximité du pont de Bordeaux. Cet homme souffrait de sclérose en plaque depuis cinq ans et se déplaçait en chaise roulante. Etant gravement paralysé, il conduisait sa chaise roulante grâce à un système actionné par sa tête. On croit qu'il aurait fait une fausse manœuvre alors qu'il se promenait sur la piste cyclable qui passe près de l'hôpital Notre-Dame-de-la-Merci où il résidait, dans le quartier Nouveau-Bordeaux.

SEPTUPLÉS FRUSTACI

50 p. cent de chances de survie

ORANGE, Californie (AFP) — Les six septu-plés encore en vie, mis au monde mardi par une Américaine de 30 ans, ont actuellement 50 p. cent de chance de survie, a estimé jeudi le Dr Carrie Worcester, médecin à l'hôpital pour enfants d'Orange, Californie.

Selon le Dr Worcester, quatre des bébés ont fait des progrès, un a fait des progrès significatifs et le plus petit se trouve dans un état très sérieux.

L'état de santé des six prématurés s'était brusquement aggravé mercredi à la suite de complications cardiaques et pulmonaires, rappelle-t-on.

La mère, Patricia Frustaci, qui avait subi un traitement contre la stérilité, a pu pour la première fois voir longuement ses enfants en regardant les actualités télévisées. Selon un porte-parole de l'hôpital, elle avait vu jusqu'à présent seulement quelques images vidéo des six prématurés, peu après leur naissance. Elle devrait leur rendre visite pour la première fois vendredi.

Les six nouveaux-nés, qui pour l'instant sont désignés par des lettres par ordre alphabétique selon leur ordre de naissance, de A à F, devraient recevoir un prénom au cours des prochains jours.

80 MORTS

Collision aérienne en URSS

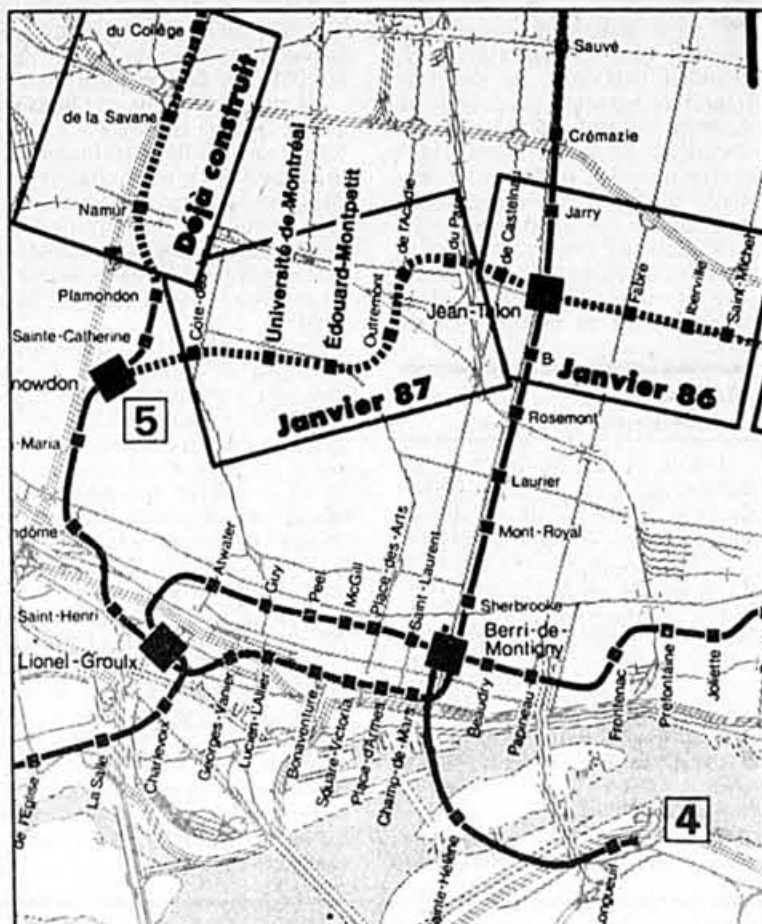
MOSCOU (Reuter) — Au moins 80 personnes ont perdu la vie le 3 mai à la suite d'une collision aérienne entre un avion de ligne soviétique Tupolev-3 et un appareil militaire Antonov-2, a-t-on appris jeudi de source informée à Moscou.

L'avion de l'Aeroflot effectuait la liaison Tallin, en Estonie, et Lvov, en Ukraine, avec quelque 70 personnes à son bord. Elles auraient toutes péri.

L'Antonov transportait huit personnes dont un groupe d'officiers des forces aériennes.

Le quotidien des forces armées Krasnaya Zvezda avait annoncé le 6 mai que plusieurs officiers supérieurs étaient morts « tragiquement » sans toutefois évoquer la collision aérienne.

Parmi les victimes citées figuraient le général Yevgeni Kravtchuk, commandant des forces aériennes de la région sud-ouest, son adjoint et un autre général.



Les stations Université de Montréal et Edouard-Montpetit feront partie de la ligne numéro 5 reliant Jean-Talon à Snowdon. Ces deux stations seront inaugurées en janvier 1987.

\$11 MILLIONS POUR UNE SEULE STATION

En métro à l'U de M dès janvier 1987

Dès janvier 1987 les usagers du métro pourront profiter de deux nouvelles stations, celles de l'Université de Montréal et d'Edouard-Montpetit, et poursuivre leur

FLORIAN BERNARD

route jusqu'à la station Jean-Talon, sur la nouvelle ligne numéro 5.

Le président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, M. Pierre DesMarais, et le recteur de l'Université de Montréal, M. Paul Lacoste, ont divulgué les plans et les maquettes de ces deux stations « universitaires », hier, devant le campus.

Quelque 11 000 usagers utiliseront quotidiennement ces deux nouvelles stations, dont 60 p. cent seront des étudiants et des employés de l'Université. Les stations seront intégrées au campus universitaire. A elle seule la station de l'Université, dont l'accès communiquera directement avec le grand escalier, coûtera plus de \$11 millions.

Un îlot de verdure

Cette station de l'Université sera construite au centre d'un îlot de verdure, sur le campus même. Les environs seront parsemés d'arbres et de chemins piétonniers. L'immeuble en béton sera presque entièrement recouvert par le sol, épousant la forme de la butte naturelle, avec accès dans

la pente du terrain. Cette station ne ressemblera en rien à celles que l'on connaît déjà.

Quant à la station Edouard Mont-Montpetit, elle sera située à l'intersection de l'avenue Vincent D'Indy. Elle permettra le raccordement de plusieurs pavillons de l'Université, le stade d'hiver, le centre d'éducation physique et le pavillon Marie-Victorin.

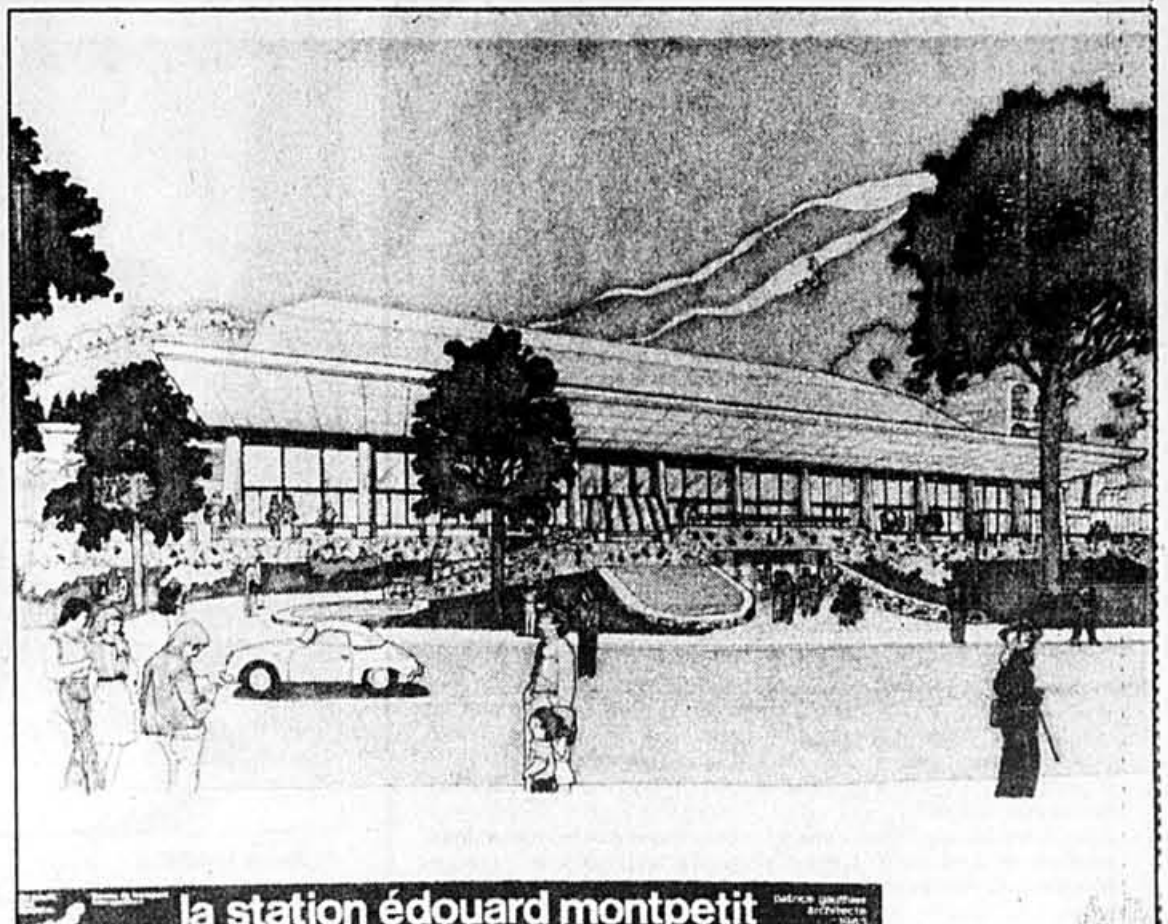
Cette station sera entièrement construite en tunnel, dans le roc, et prendra l'aspect d'un long couloir voûté. Elle sera décorée dans des tons de rouge et de blanc.

Saint-Michel en janvier 86

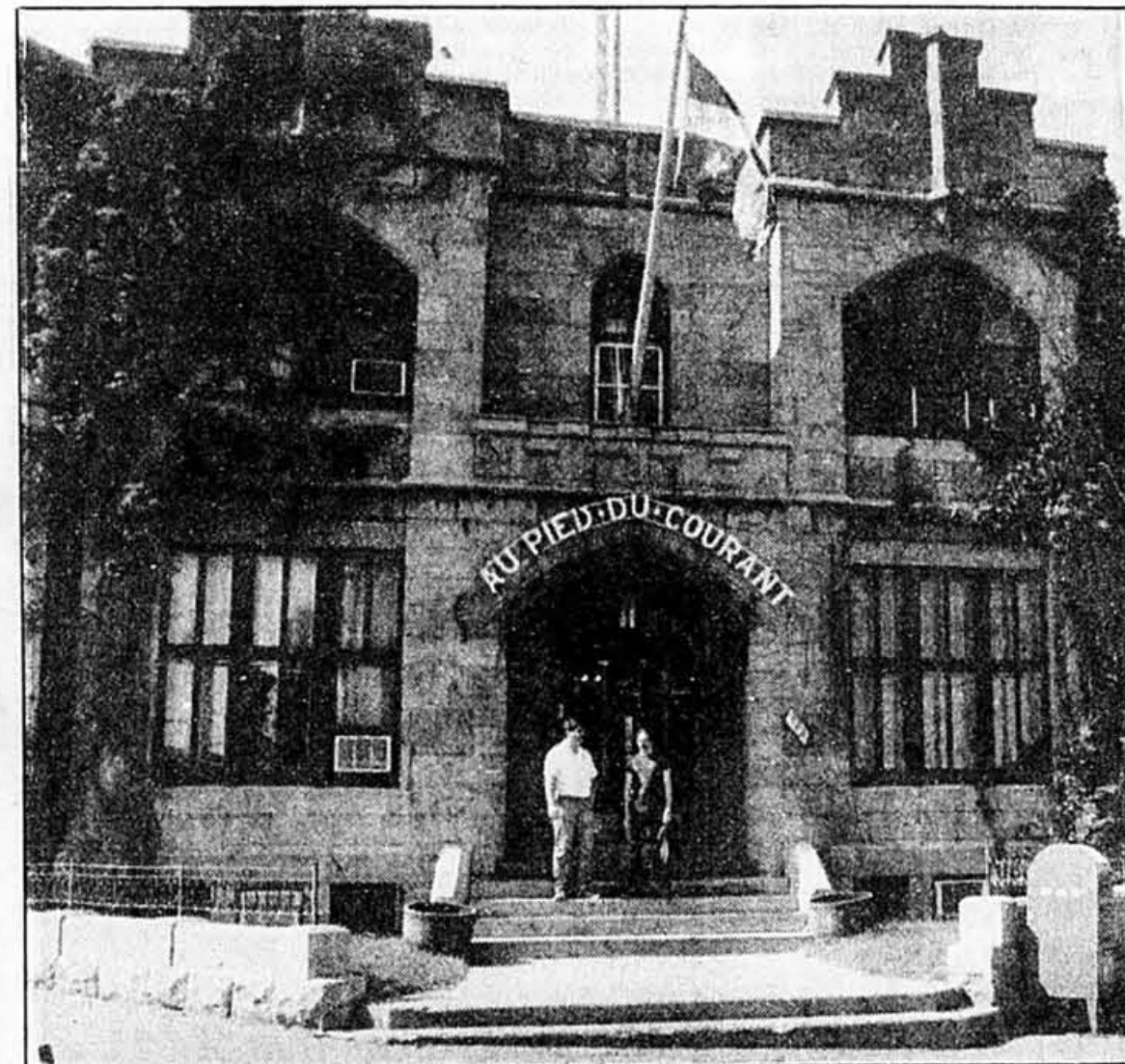
La ligne numéro 5 sera complétée en

deux phases, dont la première en janvier 1986. Ce premier tronçon comprendra les stations Saint-Michel, Iberville, Fabre et Jean-Talon. Le deuxième tronçon sera complété en janvier 1987 et comprendra les stations De Castelnau, du Parc, l'Académie, Outremont, Vincent d'Indy/Edouard-Montpetit et Université de Montréal.

Un troisième tronçon, actuellement à l'étude et faisant l'objet d'un contentieux entre Montréal et la banlieue, s'étendra de Saint-Michel à Lacordaire — et éventuellement jusqu'à Anjou — et devrait être inauguré dans trois ans, environ. Rappelons enfin que la station Jean-Talon servira de point de correspondance avec la ligne numéro 2 entre Longueuil et Henri-Bourassa.



La station Edouard-Montpetit, côté sud, donnera accès aux pavillons et installations du campus universitaire.



Au coin des rues Notre-Dame et De Lorimier, l'affiche rappelle que l'actuel siège social de la SAQ fut naguère la prison des célèbres patriotes québécois.

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

La SAQ investit \$10 millions pour rénover les édifices historiques du Pied-du-Courant

La Société des alcools du Québec va investir \$10 millions dans la rénovation des édifices historiques du Pied-du-Courant, lequel site abrite son siège social. Les travaux viennent tout juste de débuter; ils s'échelonnent sur une période maximale de deux ans.

MICHEL GIRARD

C'est ce qu'un porte-parole de la SAQ a confirmé à LA PRESSE. L'inauguration officielle des travaux devrait avoir lieu dans quelques semaines.

Sur le site du Pied-du-Courant, coin des rues Notre-Dame et de Lorimier, on retrouve deux édifices classés « monument national »: la Prison des Patriotes et la Maison du Gouverneur.

La rénovation va évidemment permettre de mettre davantage

en valeur les deux édifices historiques. On prévoit réaménager tous les bureaux que la SAQ avait fait construire dans la Prison des Patriotes.

Un petit musée

Le projet de rénovation prévoit en outre l'aménagement d'un petit musée à l'intérieur de la Maison du Gouverneur.

A l'intérieur de ce musée, on retracera la petite histoire de ce site... où furent emprisonnés et pendus les combattants du soulèvement de 1837-38, dont de Lorimier et 11 de ses compagnons.

La construction de la Prison des Patriotes et de la Maison du Gouverneur remonte au début du 18^{ème} siècle.

C'est depuis 1921 que la Société des alcools du Québec y a établi son siège social. Aujourd'hui, la SAQ y loge uniquement ses services administratifs.

Font également partie de ce site historique diverses constructions de briques rouges qui ont vu le jour en 1920.

Par ailleurs, on se rappellera qu'il avait déjà été question, au début des années 70, de raser la Prison des Patriotes dans le but de permettre le prolongement de l'autoroute est-ouest.

Heureusement, ce projet de prolongement de l'autoroute a été mis au rancart. Il a été remplacé par la construction d'un boulevard urbain à six voies.

En 1976, le ministère des Transports (qui avait exproprié le site) et le ministère des Affaires culturelles signaient une entente visant à protéger les deux édifices historiques. Et en 1978, la SAQ était nommée gardienne de ces deux monuments.

Il lui aura fallu mettre fin aux jours de sa femme pour obtenir une place au Centre d'accueil

Un fort pénible drame de la vieillesse, qui s'est soldé par la mort affreuse d'une nonagénaire, le 21 mars dernier, a eu son épilogue en cour criminelle, hier. Un dénouement paradoxalement... heureux pour le survivant du petit bungalow de la rue Basile-Routhier qui avait tué son épouse à coups de hache.

LEOPOLD LIZOTTE

Amené devant le juge John d'Arcy Asselin, en fin de matinée, M. Bruno Bergeron, 83 ans, qui avait mis ainsi fin aux jours et aux malheurs de sa femme, Alice, 94 ans, a avoué sa culpabilité à une accusation réduite d'homicide involontaire.

Et il a rapidement obtenu pour lui, maintenant tout seul, ce qu'il avait vainement cherché pour son épouse, sourde et aveugle, pendant des mois et des mois: un modeste « coin » dans un Centre d'Accueil.

C'est en effet la « sentence » bienvenue, souhaitée même, que lui a décernée le juge Asselin, non sans avoir préalablement souligné qu'il avait été fort malheureux que ce drame chez des laissés-pour-compte de ce qu'on appelle trompeusement l'âge d'or, se soit produit avant que nos grands services sociaux aient réussi à se pencher sur le cas de ces deux désespérés que la maladie et l'isolement avaient rendus exacerber l'un contre l'autre.

Accord des avocats

Plus tôt, les deux procureurs au dossier, Me France Charbonneau représentant la Couronne, et Me Alexandre Spagnoli, le vieillard prostré que l'on avait entraîné en cour, avaient proposé d'un commun accord la solution retenue par le juge. Après un mois de prison, M. Bergeron allait se reconnaître coupable, obtenir un sursis de sentence, être mis en probation pour trois ans, et prendre la direction d'un foyer, dont l'adresse serait inscrite sous scellé, dans le dossier.

Ils avaient également retracé le cheminement de ces deux êtres que rien, au départ, ne semblaient prédisposer à semblable violence.

Pendant deux décennies, Bruno Bergeron, jeune homme, avait fait partie, contre son gré, d'une communauté religieuse. Détroué à l'âge de 40 ans, il avait vécu en concubinage avec celle qu'il allait subseqüemment épouser et avec laquelle il allait encore vivre pendant 34 ans.

Il y a une quinzaine d'années, toutefois, une forte incompatibilité de caractère s'était manifestée entre eux. On voulut se séparer. Mais on ne put se résoudre à le faire, parce qu'on était... trop catholique. Puis ce furent la vieillesse, la maladie, l'abandon, les infirmités graves.

Selon ce qu'il a déclaré à la police, à la suite de cet « assassinat par pitié », l'homme aurait cherché dans tous les sens pour trouver un endroit où son épouse aurait pu recevoir l'attention qu'il ne pouvait lui-même lui procurer. Le fonctionnarisme fil, ou, plutôt, ne fit pas le reste.

Il « régla » donc le problème de sa vieillesse de la façon que l'on sait, tua aussi son chat et l'inhuma, puis prit visiblement toutes les dispositions pour s'enlever la vie.

Testament sur les murs

Lorsqu'ils arrivèrent sur place, les policiers trouvèrent en effet les murs tapissés de messages et d'indications quant aux endroits où la maigre parenté restante pourrait récupérer les biens du couple et en disposer selon les prescriptions édictées dans les dernières volontés de chacun.

Devant la cour, Me Charbonneau concéda qu'à ce moment-là, l'accusé était atteint d'une forte dépression et qu'il n'était manifestement plus dans l'état de contrôler ses gestes. Comme son épouse, il se sentait condamné « à mourir comme un chien ».

Le juge Asselin, soulignant que si l'on ne peut approuver le « mercy killing », il y a parfois lieu de comprendre qu'on y arrive, dans certains cas. Et il rappela que si les tribunaux avaient souvent la lourde tâche de châtier, un juge pouvait également avoir pour devoir de montrer clémence et compassion, à l'occasion.

Johnson aime bien la réaction de Mulroney

■ La constatation de Brian Mulroney voulant que le Québec est «évidemment distinct», est une réaction à la fois «préliminaire et constructive», a affirmé, hier, le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, Pierre-Marc Johnson.

Il a précisé, à l'intention de l'opposition libérale, que la réaction du premier ministre du Canada était «sûrement plus constructive que d'autres qu'on a entendues par le passé, venant d'autres gouvernements — et particulièrement les grands frères et les grandes sœurs de ceux qui sont en face de nous — qui, pendant tant d'années, ont visé essentiellement à humilier le Québec».

M. Johnson a toutefois ajouté que la spécificité du Québec allait au-delà de la langue et de la culture, comme semble le suggérer M. Mulroney, mais concerne aussi «le caractère territorial de nos revendications, notamment dans le secteur économique et des institutions», a énuméré le responsable du dossier constitutionnel.

Si celui-ci a un peu égratigné les libéraux au passage, c'est peut-être qu'ils lui ont fait passer une bien mauvaise période des questions, échevelée, pleine de prises de bec hors-micro, de cris et de lamentations: le président de l'Assemblée nationale, Richard Guay, a quant à lui suggéré que cette dissipation était l'effet du printemps!

Mais, en fait, le sujet a été mis sur le tapis par le député indépendant de Rosemont, Gilbert Paquette, qui, quelques minutes plus tard, devait perdre sa petite bataille constitutionnelle bien à lui.

L'Assemblée nationale a en effet voté contre la tenue d'un débat sur le projet de loi 191, reconnaissant le droit à la libre disposition du peuple québécois, que M. Paquette avait déposé, il y a dix jours, en Chambre. Bref, 57 voix contre 52, les libéraux ayant voté avec les indépendants contre les péquistes, ce qui, sur une telle question, est surprenant!

Pour sa part, la députée des Îles-de-la-Madeleine, Denise Leblanc-Bantey, a qualifié de «démisionnaire l'attitude des péquistes qui, selon elle, n'osent réclamer du gouvernement fédéral le droit à l'autodétermination, de peur de... se le voir refuser». C'est cette même attitude qui a amené le gouvernement à renier son orientation indépendantiste et qui est responsable de l'échec référendaire, a-t-elle ajouté.

Accusé d'avoir abandonné l'idée non seulement d'indépendance mais aussi d'égalité, Pierre-Marc Johnson, lui, estime que les péquistes, ex-orthodoxes et dorénavant membres du Rassemblement démocratique pour l'indépendance peuvent «se dire éternellement insatisfaits de toute position constitutionnelle qui ne serait pas l'indépendance ou la souveraineté du Québec, ce qui n'est pas pertinent dans le contexte actuel».

Au fait, si «on ne se bat pas dans les autobus» pour les virgules constitutionnelles, on a bien failli le faire, hier, dans le Salon bleu!

La marmite s'est mise à bouillir lorsqu'on l'a mise sur un feu attisé par les journaux du dernier week-end, dans lesquels on retrouvait des pages de publicité destinées à faire connaître le projet d'accord constitutionnel québécois.

Il y en avait en français et en anglais, avec de subtiles différences quant à la définition du peuple québécois. En somme, a constaté l'opposition libérale, on fait référence, dans la version anglaise, aux communautés anglophones et allophones comme faisant partie du peuple québécois, ce qui n'est pas aussi clairement indiqué en français. «Cela n'est pas de l'information, cela devient de la propagande», a accusé le leader parlementaire du Parti libéral, Michel Gratton.

«Le texte anglais et le texte français variaient étant donné que les publics visés n'étaient pas les mêmes», a répondu M. Johnson, selon qui «ces deux placards publicitaires se rapportent au même document, aux mêmes réalités, et disent tous les deux la vérité».

Questions de règlement, interventions du président de la Chambre, chahut et accusations mutuelles de perdre l'esprit... M. Johnson finissait tout de même par passer son message: le petit livre bleu, version originale, sera imprimé à six millions d'exemplaires et sera distribué au peuple québécois.

En français et en anglais.

MARIO ROY

QUÉBEC



Jacques Léonard

Léonard plie bagage

■ QUÉBEC — Jacques Léonard, député de Labelle, a annoncé hier qu'il quittait l'Assemblée nationale. Sa déclaration a été marquée au coin de la discrétion et de la sobriété, qualités qui ont été sa marque de commerce dans les fonctions de ministre d'État à l'Aménagement, de ministre des Affaires municipales puis des Transports, qu'il a consécutivement occupées au sein du cabinet Lévesque jusqu'à sa démission en novembre dernier.

MARIO ROY
de notre bureau de Québec

Âgé de 49 ans, M. Léonard va dorénavant occuper la fonction de doyen de la Faculté d'éducation permanente de l'Université de Montréal, où il oeuvrait avant de siéger au Salon de la race, le 15 novembre 1976, au terme de sa troisième campagne électorale.

Hier, le député a fondu en larmes en faisant ses adieux à ses collègues de l'Assemblée nationale, visiblement ému par les propos de M. Léonard, dont la démission entre en vigueur immédiatement.

Mais il n'est pas parti sans laisser une sorte de «testament

politique», conforme aux idéaux qui lui faisaient abdiquer ses fonctions au sein du conseil des ministres, le 22 novembre 1984.

«À mon avis, ceux qui pensent que le Québec se prépare à réintégrer sa coquille se trompent. Je m'attends à ce qu'il change davantage dans les prochaines années et cela, de façon imprévisible à l'heure actuelle. Le pendule de l'histoire n'oscille pas toujours au même rythme», a dit M. Léonard.

En novembre, renonçant à ses fonctions de ministre mais demeurant membre du Parti québécois, M. Léonard avait écrit au premier ministre Lévesque: «Je pense toujours que la souveraineté est le moyen privilégié d'atteindre nos objectifs socio-économiques en même temps qu'une façon d'être pour les Québécois et les Québécoises.»

À ce moment, la scission du Parti québécois s'annonçait, Jacques Léonard ayant quant à lui perçu dans l'avortement du projet de loi 38 (voulant inciter les municipalités à refuser les subventions hors-cadres provenant d'Ottawa) comme un signe annonciateur du virage idéologique qu'allait prendre le gouvernement Lévesque.

C'est précisément cette honnêteté intellectuelle qu'a relevée, au nom de l'opposition libérale, le député d'Argenteuil, Claude Ryan, selon qui Jacques Léonard «a suivi les dictées de sa conscience avec courage et conviction. Et chaque fois qu'un homme public a ce courage, il enrichit la vie publique, quelles que soient les conséquences plus ou moins pénibles qu'il doive en subir personnellement».

La députée indépendante des Îles-de-la-Madeleine, Denise Leblanc-Bantey, a aussi fait état du courage manifesté par son collègue, non seulement dans ces circonstances, mais «dans toutes les réformes qu'il a pilotées à l'Assemblée nationale, dont certainement l'une des principales est la Loi sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire».

Quant au vice-premier ministre, Marc-André Bédard, il a ajouté que «au-delà de l'image de discrétion que lui ont souvent attribuée les médias, Jacques Léonard a eu de nombreuses réalisations et on se souviendra de lui comme d'un parlementaire distingué et un travailleur acharné».

\$87 MILLIONS POUR L'ÉPURATION DES EAUX

Au tour du comté de l'Assomption de recevoir la «manne» électorale

■ Après le comté de Bertrand, c'était hier autour de celui de l'Assomption de recevoir la manne électorale. Le ministre de l'Environnement, Adrien Ouellette, a en effet annoncé un plan d'interventions gouvernementales dans le bassin de la rivière l'Assomption, de façon à accélérer l'amélioration de la qualité des eaux.

PIERRE VENNAT

À la suite de pressions du milieu — plus particulièrement du mouvement *A court d'eau*, Québec a décidé d'accélérer la réalisation du programme d'assainissement des eaux dans la région en mettant en place un certain nombre de mesures.

Du côté de l'assainissement des eaux, Québec consacrera \$87 millions d'ici le début de 1989 pour les plans d'épuration des eaux des diverses municipalités de la région. Déjà, \$4 millions ont été dépensés l'an dernier, \$26 millions le seront cette année et le reste dans les trois prochaines années.

Par ailleurs, afin de réduire le problème épineux du purin de

porc, Québec offre aux producteurs une aide financière leur permettant de réduire leur production, sur une base volontaire, et d'orienter leur entreprise vers d'autres types de production.

Cette annonce, faite dans le comté de l'Assomption, un des quatre où se déroule actuellement une campagne électorale en vue des élections partielles du 3 juin, survient moins de 24 heures après l'annonce par le ministre de l'Énergie, Jean-Guy Rodrigue, d'un plan de relance de Pétromont, dont l'usine est située dans le comté de Bertrand, lui aussi en campagne électorale.

Plus tôt ce mois-ci, M. Ouellette avait participé, en compagnie du premier ministre Lévesque, à la signature d'un protocole visant la réalisation de travaux de l'ordre de \$83 millions pour l'assainissement des eaux dans la région de Trois-Rivières, où une campagne électorale est aussi en cours.

M. Ouellette ne voit rien de d'anormal. Les dossiers de Trois-Rivières et de l'Assomption sont, dit-il, l'aboutissement d'un travail de longue date. Le

dossier de Pétromont aurait, quant à lui, pu être réglé lors des dernières élections fédérales, si ce n'avait été de «l'intransigeance des libéraux fédéraux».

Le candidat péquiste dans l'Assomption, Denis Taillon, a déclaré à LA PRESSE qu'il n'y a pas de hasard, que c'est lui qui a fait pression sur M. Ouellette pour qu'il débloque le dossier, tout comme il vient de persuader le ministre François Gendron de dialoguer avec la Commission scolaire le Gardeur pour régler le problème des écoles à construire dans les quartiers neufs du comté.

«Les ministres Biron, Chevrette et Pauline Marois viendront également faire leur tour et ils ne viendront pas pour rien», a-t-il promis. «Les élections partielles, c'est le temps idéal pour faire bouger des dossiers. Lors d'élections générales, trop souvent, on ne parle que d'enjeux nationaux.»

Élection ou pas, l'annonce d'hier constitue une victoire pour le mouvement *A court d'eau*, qui lutte depuis plus d'un an pour l'assainissement de la rivière l'Assomption. L'urgence

de la situation est maintenant reconnue.

Le maire de Repentigny, Louis-Philippe Picard, ne croit pas qu'un programme «volontaire» puisse avoir rapidement les effets positifs entrevus par le ministre. Il aurait préféré des mesures plus coercitives.

Québec est en voie de préparer une «politique nationale de protection du milieu», M. Ouellette étant d'avis que la législation actuelle comporte beaucoup de lacunes.

Quant au programme «volontaire», il vise à réduire de 25 p. cent la production actuelle de porc dans les municipalités où l'on retrouve des surplus de fumier. Le ministre a annoncé que des crédits ont été débloqués pour l'embauche de cinq nouveaux inspecteurs au ministère de l'Environnement et autant au ministère de l'Agriculture afin de surveiller les «quelques producteurs de porcs» qui bafouent les lois de l'environnement. Le ministre a déploré le montant trop peu élevé d'amendes que, selon lui, les tribunaux infligent aux contrevenants.

Des députés du PC veulent que le Canada boycotte le Nicaragua

■ OTTAWA — Malgré la politique de neutralité d'Ottawa en Amérique centrale, un groupe de députés conservateurs a critiqué hier le gouvernement du Nicaragua en adoptant le point de vue des États-Unis.

GILLES PAQUIN
de notre bureau d'Ottawa

Profitant du passage du vice-ministre des Relations extérieures de ce pays, Victor Tinoco, devant le comité de la Défense et des Affaires extérieures des Communes, ces députés ont déploré l'aide du Canada au Nicaragua.

«Je crois que nous devrions mettre fin au programme d'aide de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et suspendre la ligne de crédit à ce pays», a dit le député de Châteauguay, Ricardo Lopez.

«Le Canada devrait s'aligner avec les États-Unis et imposer un embargo sur les relations commerciales avec le Nicaragua», a ajouté le député de Calgary-Est, Alex Kindy.

Reprenant les accusations de l'administration américaine, certains de leurs collègues ont reproché au gouvernement sandiniste sa politique de rapprochement avec Moscou. «Vous ne respectez pas les droits de la personne, a dit M. Kindy. Combien de vos concitoyens ont quitté le pays en raison de l'absence de liberté?»

Pour son collègue Stan Schellenberger, «le Nicaragua vit sous la dictature, la population est soumise à la conscription et l'Église est persécutée par les sandinistes».

Conservant son calme, M. Tinoco a expliqué que son pays ne vivait pas dans une situation normale. Le Nicaragua doit défendre ses frontières contre les «attaques des mercenaires financés par les Américains», a-t-il dit. «Nous respectons les droits de la personne autant que nous pouvons en période de guerre. Contrairement au régime précé-

dent, nous avons éliminé la pratique systématique de la torture.»

«Par contre, il n'est pas étonnant que nombre de professionnels abandonnent le Nicaragua pour vivre à Miami, où ils auront une vie plus facile», a-t-il ajouté.

Devant l'inquiétude manifestée par certains de ses interlocuteurs face au «flirt» de son pays avec l'URSS, M. Tinoco a affirmé que son gouvernement cherchait des appuis partout où il pouvait en trouver. «L'idéologie et les affaires sont deux choses différentes. Nous aimerions mieux faire du commerce avec l'Amérique latine et le Canada, c'est un marché naturel pour nous.»

Pour le moment, Managua attend toujours la réponse d'Ottawa à sa demande d'ouverture d'une mission commerciale à Toronto, pour remplacer celle de Miami. Selon M. Tinoco, le Nicaragua exportait, avant l'embargo décrété par Washington, 17 p. cent de ses biens aux États-Unis et y effectuait 22 p. cent de ses achats, soit \$122 millions l'année dernière.

C'est pour remplacer ce marché que le Nicaragua veut établir un bureau à Toronto. Il pourrait y acheter des engrais, des pièces de machinerie et des insecticides dont le pays a grandement besoin. «Nous pouvons vous vendre tout ça», s'est exclamé le critique libéral, Jean Chrétien. «Nous n'acceptons pas l'embargo américain et craignons de vous voir tomber dans les bras des Soviétiques.»

Reconnaissant que la population du Nicaragua allait souffrir de cet embargo, M. Tinoco a affirmé que son pays allait tout de même maintenir son indépendance face aux États-Unis et poursuivre les buts de la révolution.

Ripostant au discours du député conservateur Reg Stackhouse, qui dénonçait l'orientation marxiste du président Daniel Ortega, M. Tinoco a soutenu que le régime sandiniste était un alliage de nationalisme et de philosophie chrétienne.

Vous avez déjà une carte pour un guichet automatique. Très bien!

Vous auriez avantage à avoir aussi la carte qui va plus loin.



Ce serait encore mieux!

Grâce à la carte du guichet automatique Libre-service Royal vous pourriez:

- avoir accès au plus grand nombre de guichets automatiques au pays, 24 heures par jour
- retirer jusqu'à 500 \$ par jour, week-end compris
- effectuer des virements de fonds
- payer la plupart de vos factures, sans frais
- faire vos paiements Visa/Banque Royale ou en recevoir des avances
- obtenir un reçu pour toutes vos transactions et la mise à jour après dépôts et retraits
- choisir vous-même votre code d'identification personnel
- profiter d'un réseau unique de guichets automatiques dans les principales aéroports

Un ensemble d'avantages assez appréciable pour vous procurer une deuxième carte que vous utiliserez peut-être autant que la première.

BANQUE ROYALE
LA BANQUE OFFICIELLE D'EXPO 86
Vancouver, Colombie-Britannique

Demandez à la succursale de la Banque Royale de votre choix tous les détails au sujet de la Carte-client donnant accès aux guichets automatiques.



Parlez-moi d'une banque... Royale!

Laurent Fabius rend un hommage tout spécial à René Lévesque

■ PARIS - Le premier ministre français, M. Laurent Fabius, a rendu hier un hommage tout spécial à son homologue québécois, M. René Lévesque, pour tout ce qu'il a fait pour rendre durables les relations franco-québécoises.

YVON LABERGE
Envoyé spécial de LA PRESSE

Au déjeuner offert en l'honneur de M. Lévesque et de son épouse Corinne, M. Fabius n'a pas hésité à dire que la France lui devait beaucoup.

« Nous vous devons beaucoup, à vous (M. Lévesque) qui, présidant aux destinées du Québec depuis plus de huit ans, avez permis d'institutionnaliser nos relations, non pour les rendre bureaucratiques, mais pour leur donner la pérennité qui leur avait fait défaut pendant deux siècles. »

Grâce à cela, a encore soutenu le premier ministre français, les relations maintenant vieille de 20 ans entre la France et le Québec ne sont plus l'apanage de petit groupe « mais l'objet d'un large consensus qui transcende, de part et d'autre de l'atlantique les clivages politiques interne ».

Ces relations échappent donc aux gouvernements pour devenir l'affaire des hommes et des femmes de « nos deux pays, une affaire de cœur, ajoute-t-il, mais aussi d'intérêts réciproques ».

Intérêts d'autant plus réciproques que les communautés d'affaires des deux « pays », comme l'indiquait d'ailleurs le premier ministre Lévesque quelques heures plus tôt, y participent activement.

Papiers Cascades

Ainsi, avait souligné M. Lévesque à la sortie du premier de l'un des trois entretiens - une première - qu'il aura d'ici demain avec son homologue français, les papiers Cascades - entreprise québécoise - n'ont-ils pas investi en Savoie pour sauver une entreprise papetière de la fermeture et sauvegarder quelque 300 emplois.

De ces exemples, M. Lévesque en avait plus d'un à offrir à l'enseigne de la réciprocité. En sol québécois, a-t-il rappelé, il y a Pechiney à Bécancour et au même endroit se développe présentement ce qui sera un complexe dit « air-liquide » d'importance. Avec, notamment, la participation québécoise d'Hydro-Québec et française de l'entreprise privée.



Accompagné de Louise Beaudoin, déléguée du Québec, et de sa femme Corinne, le premier ministre Lévesque souhaite la bienvenue à son homologue français, Laurent Fabius, à la délégation du Québec à Paris.

photolaser AP

Les relations Québec-France, a par ailleurs précisé M. Fabius dans son éloge à M. Lévesque, se traduisent par une confiance accrue dans l'originalité de « notre apport » commun à l'évolution du monde.

Sans le dire implicitement, le premier ministre a à peine caché que la France s'en inspire du Québec lorsqu'elle a mis en place, en 1983, sa « véritable » politique en matière linguistique.

Comme devait le faire après lui René Lévesque, M. Fabius a réitéré le vœu de voir se développer encore davantage la francophonie. « une réalité ouverte sur l'avenir ».

D'ailleurs, à l'ordre du jour de l'agenda de M. Lévesque aujourd'hui, un entretien en tête-à-tête avec le président de la République M. François Mitterrand, au cours duquel sera abordée la question du Sommet de la Francophonie.

En sursis

En réponse à l'éloge que venait de lui porter le premier ministre français, M. Lévesque a rappelé que la coopération franco-québécoise doit nécessairement déborder sur l'ensemble du monde francophone. « Un monde francophone qui dans son étendue universelle, pourrait, plus qu'il ne le fait maintenant, se rassembler afin d'exprimer une réalité profonde de la vie internationale contemporaine. »

Outre le déjeuner offert au

Quay d'Orsay, le chef du gouvernement québécois s'est entretenu à deux reprises avec son homologue. En matinée, les deux hommes ont abordé d'abord la situation politique qui prévaut tant au Québec qu'en France. Et M. Lévesque devait confier aux journalistes, comme l'indiquait la veille un quotidien parisien, que son gouvernement est bel et bien en sursis. Comme tout gouvernement, a-t-il dit en substance, qui, après deux mandats, doit retrouver prochainement l'électorat. Sans plus.

Ils ont aussi discuté du dossier Renault-AMC et, notamment, de la fermeture prochaine de l'entrepôt Renault sur la rive sud de Montréal et des contrats de sous-traitance relativement à la construction d'une usine de montage à Brampton en Ontario.

D'ailleurs, peu après le début de leur entretien du matin, le président de la Régie Renault, M. Georges Beffe, est venu les rejoindre à Matignon mais rien n'a filtré de la rencontre.

Par ailleurs, on a appris que la France et le Québec signeront aujourd'hui un accord de coopération sur la condition de la femme. Il s'agit d'une entente qui permettra surtout à la France de profiter de l'expérience québécoise en matière de législation du droit de la femme.

Demain, M. Lévesque aura un entretien avec le maire de Paris M. Jacques Chirac.

Adoption de la loi 42

■ QUÉBEC (PC) — Le projet de loi 42, sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, a finalement été adopté hier, 18 mois après sa présentation à l'Assemblée nationale.

Le parti ministériel a encore une fois gagné aux votes malgré l'absence du premier ministre Lévesque et de trois de ses ministres partis en France. Le score a été de 57 à 51.

Alors que le député indépendant Gilles Grégoire a appuyé le gouvernement, les six autres indépendants restant à la suite du départ de Jacques Léonard, se sont rangés du côté de l'opposition libérale. Trois libéraux manquaient à l'appel.

La députée péquiste de Maisonneuve Louise Harel s'est abstenue de voter sur cette importante réforme.

Quelques heures avant la prise du vote, jeudi, la Coalition syndicale constituée pour combattre ce projet de loi, a dénoncé en conférence de presse la « trahison » de la FTQ et de son président Louis Laberge.

La Coalition avait invité à cette conférence de presse le principal défenseur de ses revendications, le député indépendant de Sainte-Marie, Guy Bisailon.

PIERRE PASCAU

collaboration spéciale



Vieux slogans trompeurs

■ Vous souvenez-vous du temps où Hydro-Québec nous annonçait qu'elle était « propre, propre, propre »? C'est à cette même époque, sans doute, qu'elle installait avec frénésie des transformateurs au BPC à travers toute la province. Elle ignorait, paraît-il, que ce produit était terriblement toxique. Les erreurs du passé ayant été admises, on nous demande maintenant de tout effacer et de repartir à zéro. Peut-on avoir confiance?

Dans tout ça, monsieur Robert Bourassa se retrouve, lui, perché sur une seule patte, avec son projet de développement massif de la Baie James sur les bras. Il affirme encore que l'électricité est propre, propre, propre. On ne veut pas nécessairement lui casser son fun, d'autant plus qu'il est en campagne électorale, mais ses garanties écologiques sonnent un peu faux.

Ce passé qui nous hante

■ Albert a passé son enfance à collectionner tout ce qui lui tombait sous la main, depuis ses dents de lait jusqu'aux catalogues de Canadian Tire. Il peut ainsi, en un rien de temps, tracer les fluctuations du prix de la cire à plancher ou de l'huile à moteur à travers les 20 dernières années.

Avec sa collection de vieux journaux, il peut revivre l'actualité quotidienne de n'importe quelle période. Dans Québec-Presses du 8 novembre 1970, on retrouve le ministre Jérôme Choquette qui déclare à un reporter: « Pascau et toi, si vous arrêtez pas, c'est vous autres qui allez sauter!... L'objectivité, maintenant, c'est de dénoncer! » Il parlait du FLQ. Personne ne pensait, à l'époque, que Me Choquette défendrait un jour des Arméniens accusés de terrorisme à l'ambassade de Turquie à Ottawa.

Parmi les collections d'Albert il y a deux boîtes pleines de milliers de circulaires de l'Expo 67, des vieilles correspondances d'autobus pour toutes les lignes, les reçus de toute l'essence qu'il a achetée dans sa vie. Il possède même la collection des 13 numéros du « Quotidien populaire » du mois de novembre 1971. C'est le journal que les employés de La Presse ont publié lorsqu'ils étaient en lock-out.

Albert est capable de reconstituer toute une tranche du passé à travers les objets inutiles et inusités qui lui sont tombés sous la main. Il a même collectionné des boîtes vides, qui lui servent à emballer ses collections lorsqu'il déménage.

Le métro symphonique

■ La station McGill résonnait hier après-midi d'une musique céleste qui donnait l'illusion qu'au moins cinquante musiciens étaient en train de jouer sur place. En fait il ne s'agissait que d'un flûtiste solitaire qui donnait son concert, mais il était accompagné par un orchestre symphonique enregistré sur cassette. C'est son système de son extra-puissant qui remplissait toute la place.

Les dessous de la restauration

■ François est restaurateur (marchand de soupe pour les intimes). Il fait de l'argent comme de l'eau. Tout en ne faisant visiter son établissement (tripot, boui-boui pour les intimes), il lève un peu le voile sur les secrets du métier.

Savez-vous comment on fixe le prix d'un menu? D'après François, le chef fait le calcul minutieux de tous les ingrédients qui composent chaque plat et il multiplie le total par deux et demi. Les prix ainsi gonflés couvrent les frais de l'immeuble, du mobilier, des taxes, du personnel, etc. Plus le vol!

Il paraît que les restaurateurs se font voler comme des innocents. Lorsque les employés s'en vont chez eux, le soir, il n'est pas rare qu'on leur fasse ouvrir leurs sacs et qu'on y récupère nourriture, alcools, argenterie, vaisselle et mille menus objets de valeur.

Les poubelles sont aussi étroitement surveillées. Certains employés de cuisine dévalisent des pièces entières de viande qu'ils enveloppent dans des sacs verts et cachent dans les poubelles, à l'extérieur. Après être sortis les mains vides, par la grande porte, ils font le tour par en arrière et récupèrent leur butin.

Beaucoup de restaurants ont trop de déchets pour pouvoir compter sur le service normal de la ville. Ils sont obligés d'engager des éboueurs spéciaux qui leur louent de grands contenants, laissés dehors, à l'arrière des restaurants. Ils viennent les récupérer à intervalles réguliers. Figurez-vous que les restaurateurs sont obligés de fermer ces grands contenants à clef, pour empêcher tous les gens du voisinage de venir y déposer leurs déchets. Sinon, il ne reste plus de place pour ceux du restaurant.

Pas drôle, la vie de restaurateur. Une chance encore qu'ils ont assez de génie pour faire fortune, en dépit de tous les problèmes.

La logique des taxes

■ Les assureurs ne veulent pas capituler devant la taxe de 9 p. cent du ministre Yves Duhaime. Celui-ci leur lance des menaces et les nargue, en faisant déjà payer la taxe sur la partie « assurance » des permis de conduire qui arrivent à expiration.

Un malin fait remarquer que, pour être logique avec lui-même, le gouvernement devrait imposer également la taxe de 9 p. cent sur l'assurance-chômage. Après tout, l'assurance c'est l'assurance. Et pendant qu'on y est, pourquoi ne pas taxer aussi l'assurance-maladie et l'assurance-hospitalisation.

Autre remarque astucieuse: c'est au moment où le gouvernement abolit le péage sur les autoroutes qu'il assomme l'assurance avec une taxe de vente. Ce que le ministre des Finances perd d'un côté, il faut bien qu'il le récupère de l'autre!

VENTE DES SUCCURSALES DE LA SAQ

Soixante groupes d'employés ont déjà manifesté leur intérêt

■ QUÉBEC - Les appels d'offres pour la vente des 126 succursales montréalaises de la Société des alcools du Québec seront rendus publics par le biais des journaux du samedi, 15 juin prochain. Déjà, 60 groupes d'employés de la SAQ ont manifesté leur intérêt dans l'achat coopératif de ces franchises.

Pendant ce temps, l'Opposition libérale soutient que le processus est largement improvisé et prêche en outre que la vente en franchises de ces succursales se traduira par une augmentation de 15 à 20 p. cent du prix au détail des boissons alcooliques.

Cette prédiction est basée sur l'augmentation des taxes perçues par le gouvernement, l'amortissement des investissements consentis par les franchisés, leurs frais d'opération et la marge de profit qu'ils devront dégager.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, Rodrigue Biron, qui pilote le projet, a été confronté, hier, aux prises de position du député libéral de Laporte, André Bourbeau, qui, en commission parlementaire, s'est dit d'avis que « le gouvernement péquiste prend une décision importante sur la base d'une idée fixe ».

— De notre bureau de Québec

Régime d'opulence des cadres de la SAQ

Attaquant sur tous les fronts à la fois, M. Bourbeau a reproché au ministre de ne pas d'abord expérimenter un projet-pilote, de faire plonger les futurs franchisés dans une situation aux multiples inconnues et, encore, de « vouloir redorer l'image du gouvernement qui a été extrêmement ternie à l'endroit du monde de la coopération. » Le critique libéral a en outre évoqué le « régime d'opulence » (limousines, rénovations au siège social et subventions à des... chorales) qui, selon lui, prévaut actuellement à la haute direction de la SAQ.

Pour sa part, le ministre Biron a révélé qu'au cours des derniers jours, quelque 150 employés de la SAQ avaient participé à une réunion d'information sur le sujet. « Il y a 60 groupes de gens qui s'organisent ensemble des travailleurs et des directeurs de succursales pour acheter un magasin de la SAQ », a-t-il ajouté.

C D C'EST VOTRE JOUR CHANCEUX
Vous avez découvert les réductions spéciales de
Caplan-Duval
sur le
40-50% CRISTAL ATLANTIS
ÉCONOMISEZ



CASTELO

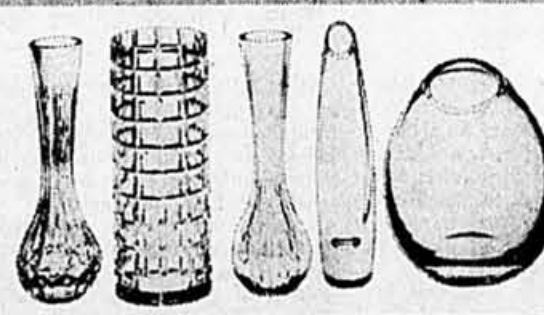
Nous présentons ici seulement deux des modèles de la splendide collection Atlantis.



SONNET



Que vous optiez pour une carafe en cristal, un bol, un vase ou une pièce contemporaine exclusive, vous aurez un cadeau de choix pour de jeunes mariés, un nouveau diplômé, un jeune ménage ou encore un être cher.



Caplan-Duval

6700, chemin de la Côte des Neiges
(Plaza Côte des Neiges)
483-4040
5800, boulevard Cavendish
(Mail C. Cavendish)
483-4040
Sans frais 1-800-361-6482

Un budget qui vise loin

À la suite du budget de M. Michael Wilson, presque tous les Canadiens payeront plus de taxes et d'impôts. Le gouvernement justifie ce train de mauvaises nouvelles par la nécessité de réduire le déficit. Mais la plupart des Canadiens ne se soucient guère du déficit; que peuvent-ils donc attendre de positif de ce budget qui les touche si durement?

Dans l'immédiat, le gouvernement ne promet rien, ni de création rapide d'emplois, ni de croissance miraculeuse de l'économie et des revenus. Même la réduction du déficit sera très graduelle; M. Wilson parle surtout de «maîtriser le déficit». En fait, le gouvernement recherche surtout une lente et laborieuse reconstruction de l'économie qui aboutira à la création d'emplois stables et à des finances publiques plus saines. Le sacrifice qu'il exige de nous ne sera payant que dans plusieurs années.

Il est bon que le gouvernement adopte une perspective à long terme et qu'il ait l'honnêteté de ne pas faire miroiter des avantages trop rapides et trop incertains. Cependant, le gouvernement doit être conscient de ce qu'il exige de nous et prendre les mesures nécessaires pour accélérer le processus qu'il a mis en train. Toutes ses activités doivent refléter un souci constant d'économie et de diminution de ses propres dépenses.

Le budget de M. Wilson est la continuation fidèle du Programme de renouveau économique qu'il a présenté en novembre dernier. L'accent est toujours sur la réduction du rôle de l'État dans l'économie afin de mieux permettre à l'industrie privée de se développer et de créer des emplois. En novembre, il posait les questions quant aux moyens et évoquait notamment la possibilité pour l'État de diminuer ses dépenses sociales pour abaisser le déficit. Les citoyens lui ont fait clairement comprendre qu'ils ne voulaient pas qu'on touche aux dépenses sociales. Il n'a donc guère vu d'autre possibilité que d'augmenter les taxes et les impôts.

Dans le but de rendre l'économie plus dynamique, le gouvernement a exonéré les gains en capital à concurrence de \$500,000 à vie pour chaque Canadien. Cette mesure doit aider les agriculteurs et les propriétaires de PME à développer leur capital et à créer de nouveaux emplois. En fait, elle aide tous les Canadiens qui ont un revenu suffisamment élevé pour investir et réaliser des gains en capital.

Ce cadeau fait aux «riches» est dans la ligne d'autres décisions du gouvernement pour augmenter les investissements au Canada: la création d'Investissement Canada et les accords énergétiques avec les provinces productrices. Si l'on veut attirer des capitaux étrangers, il faut présenter le spectacle de Canadiens qui investissent chez eux.

Cette exonération devra toutefois servir à développer l'économie canadienne. Rien n'empêchera les gens d'acheter des actions américaines ou des condominiums en Floride pour réaliser des gains qui ne seront pas imposés; mais si le Canada n'en profite pas il faudrait remettre en question l'opportunité de cette mesure qui ne profite qu'à un nombre limité de contribuables.

Le gouvernement conservateur ne veut cependant pas entreprendre une réglementation complexe des investissements. Son idée fondamentale est que le secteur privé fera une meilleure utilisation du capital que l'État et que l'absence de réglementation est la meilleure façon d'encourager les investissements et de créer de nouveaux emplois.

À quoi sert l'augmentation des taxes et des impôts? En fin de compte, c'est pour créer un nouveau climat économique qui créera de nouveaux emplois. Ce n'est pas un programme dont la réussite est assurée et il pourrait même échouer lamentablement si le découragement s'emparait des Canadiens surchargés d'impôts.

Pour le gouvernement de M. Mulroney, ce budget ne doit être qu'un début. Il devra constamment veiller à ce que ses dépenses soient justifiées et réduites au minimum. Il devra faire en sorte que sa réglementation de l'industrie privée ne fausse pas les marchés et ne répande pas le gaspillage. Les contribuables paieront, mais ils voudront autre chose pour leur argent qu'une simple promesse d'un avenir meilleur.

Frédéric WAGNIÈRE

Moins d'État et plus d'impôts...

Le budget de M. Wilson pose au gouvernement un sérieux problème politique. Ottawa taxe partout, gèle les prestations, réduit la taille de l'État mais n'offre en retour que la promesse d'améliorations éventuelles. Il impose des mesures rigoureuses mais, à court terme, ne peut garantir la croissance économique et la création d'emplois.

Puisque les contribuables doivent faire un tel effort fiscal, ils auraient au moins souhaité que le déficit diminue de leur vivant. M. Wilson a certes bon espoir de l'amputer d'une vingtaine de milliards à la fin de la décennie, mais comment pourrait-il en donner l'assurance? À la moindre variation, les prévisions ne tiennent plus.

C'est dire que le gouvernement exige beaucoup des Canadiens mais ne donne pour sa part que «des possibilités nouvelles». Telles sont les conditions du redressement économique, affirme le ministre avec conviction. Mais il faudra du temps, des efforts et des taxes. Le contribuable, depuis l'enfant payant son bonbon plus cher jusqu'au PDG au revenu surtaxé, se demandera si les fruits passeront la promesse des fleurs...

Il fallait, bien sûr, attaquer le déficit. M. Wilson l'a dit 100 fois, avec éloquence, avec conviction pour finir. Le voilà lancé dans ce premier grand budget d'un temps nouveau: \$35 milliards, \$32 milliards, \$30 milliards, et ainsi de suite jusqu'à \$20 milliards. Pourquoi pas davantage et plus vite?

Parce que le gouvernement ne peut pas accélérer la cadence des réductions sans provoquer de sérieux risques d'embarquées. Il y a trop longtemps que ce pays vit au-dessus de ses moyens réels. Pour couper davantage dans les dépenses, il faudrait amputer les transferts aux provinces, poste gigantesque et intouchable dans le budget. Mais le ministre des Finances s'est engagé à ne pas le faire maintenant, si seulement il se résigne à le faire vraiment.

L'opération ouverte hier marque en effet une rupture avec le passé. Elle sera longue, fastidieuse, amère par moments. On souhaiterait qu'elle produise des résultats tangibles à plus court terme. Mais les régimes amaigrissants paraissent toujours longs après le temps des abus. Comme dit la chanson: ce qu'il faut de sanglots pour payer un frisson!

Michel ROY



Droits réservés



(Collaboration spéciale)

Jacques Dufresne

Le rapport Spitzer sur les services d'urgence

La profession médicale a une grande qualité: on y pousse l'autocritique beaucoup plus loin que dans la plupart des autres professions. C'est sans doute ce qui explique le prestige dont elle jouit dans la société.

Le rapport Spitzer sur les services d'urgence à Montréal illustre bien ce sens de l'autocritique: fait par des médecins, c'est pourtant des médecins qu'il met d'abord en cause. Walter O. Spitzer, le chercheur principal dans ce projet, est directeur du département d'épidémiologie de McGill. On trouve cinq autres médecins parmi les conseillers pour les questions méthodologiques et cliniques.

Contrairement à ce que racontent beaucoup de gens, dont l'honnêteté intellectuelle devra désormais être mise en doute, l'engorgement de certains services d'urgence de Montréal ne s'explique pas par le grand nombre de cas traités, mais par la trop longue durée du séjour qu'y font les patients qui doivent occuper une civière: 22,9 heures en moyenne, dont 14,4 avant la décision médicale et 7,9 après. À Maisonneuve les chiffres sont de 35,4, 19,9 et 14,1 contre 15,3, 13 et 2,6 à l'hôpital Lasalle et 13,6, 13,4 et 0,3 à l'hôpital Général de Montréal.

Pour expliquer un tel écart on ne peut que présumer que l'hôpital Maisonneuve est sous-équipé à tous égards. Or ce n'est pas le

cas. L'indice de disponibilité des ressources est pour les ressources en personnel de 60,1 à Maisonneuve, de 25,8 à l'hôpital Général de Montréal et de 17 à Lasalle; pour les ressources techniques il est respectivement de 148,5 (M), 92,9 (G.M.) et 54,3 (L). Il va de soi que les indices ont été établis de façon à légitimer la comparaison.

La publication de telles données équivaut à la divulgation d'un scandale. Ou bien les autorités de Maisonneuve parviendront à démontrer que les auteurs de l'étude sont d'une malhonnêteté elle-même scandaleuse, ou bien elles auront à rendre compte d'une situation qui, dans une entreprise privée, provoquerait la colère des actionnaires et la méfiance des banquiers. À la décharge de Maisonneuve, il faut dire que la situation n'est pas beaucoup plus reluisante à l'Hôtel-Dieu ou à Notre-Dame, où la fréquence de l'engorgement critique est respectivement de 100% et de 94%. L'hôpital Fleury par contre est très efficace, notamment en ce qui a trait à l'utilisation du personnel.

Quelles sont les causes de ce mal qui s'ajoute à celui dont souffrent déjà les patients? En voici trois. Je retiens celles qui pourraient être éliminées demain au coût le plus bas pour le contribuable.

La première est la lenteur du

processus de consultation des spécialistes qui, dans la plupart des hôpitaux étudiés, détiennent le contrôle des lits. Il faut savoir que les omnipraticiens de service à l'urgence n'ont aucun pouvoir décisionnel quant à l'attribution des lits, même si on les estime assez compétents pour leur confier les premiers soins aux grands malades.

Ou bien on n'arrive pas à rejoindre le spécialiste qui dispose du pouvoir ou bien quand on le rejoint, celui-ci doit consulter d'autres spécialistes. De toute évidence ces longues et nombreuses consultations ne s'expliquent pas uniquement par des raisons médicales. Il y a aussi des luttes de pouvoir entre groupes de spécialistes et des questions de gros sous. Le rapport Spitzer est malheureusement trop discret sur ce point, mais quelle autre conclusion tirer? La seule autre explication possible serait l'incompétence des spécialistes.

À l'hôpital Général de Montréal, on a réglé le problème en donnant un pouvoir décisionnel aux omnipraticiens de service à l'urgence.

Mais les omnipraticiens sont aussi critiqués dans le rapport, pour d'autres raisons: le paiement à l'acte. Cet aspect de la question est bien résumé dans la quatrième proposition du rapport: «Le mode de rémunération à l'acte assure un revenu qui est fonction de la clientèle qui se

présente à l'urgence. Nous pensons que ce système favorise une planification du nombre de médecins présents à l'urgence à partir du niveau requis pendant les périodes tranquilles. Ainsi cette situation inciterait à la réduction du nombre de médecins présents à l'urgence. Une approche qui serait fondée sur la rémunération à la vacation (tant pour un temps donné) pourrait empêcher ce phénomène de réduction des effectifs, en même temps qu'elle devrait encourager le recrutement de professionnels mieux adaptés aux besoins des services d'urgence.»

La troisième cause que je retiens a trait à l'aménagement et à l'organisation des laboratoires. Voici une constatation troublante: «dans certains hôpitaux les politiques régissant l'analyse des spécimens de laboratoire émanant de la salle d'urgence sont tellement bizarres qu'il peut en résulter un délai de plusieurs heures si quelqu'un manque une heure de tombée, ne serait-ce que de quelques minutes».

Mais heureusement, comme le rapportait Carole Thibaut dans LA PRESSE de mercredi dernier, la vie des gens n'est pas mise en danger par les pratiques médicales dans les salles d'urgence. «Il y a, selon le docteur Spitzer, des délais inacceptables, ce qui est un manque de respect pour la clientèle, mais il n'y a aucun manque du côté de la qualité des soins.»



(Collaboration spéciale)

Michelle PARENT

Israël a peur de quoi?

Le président de l'Organisation de libération de la Palestine, Yasser Arafat, a déclaré jeudi dernier au Washington Post qu'il était prêt à accepter la résolution 242 des Nations unies à la condition que Washington reconnaisse le droit du peuple palestinien à l'autodétermination.

La résolution 242 reconnaît le droit d'Israël à l'existence et n'a jamais, dans le passé, été acceptée formellement par l'OLP.

Aujourd'hui, Arafat précise au sujet de la reconnaissance d'Israël par l'OLP qu'il «accepterait tout ce qui relève de la légalité internationale. Nous ne sommes pas contre cette résolution, c'est simple et clair».

Appelé à commenter cette déclaration, le vice-premier ministre d'Israël, M. David Lévy, de passage à Montréal vendredi dernier, a déclaré qu'il ne prenait pas au sérieux Arafat parce que le lendemain, il y a un démenti officiel de sa part ou de la part de ses amis.

Pour M. Lévy, Arafat n'est pas un partenaire sérieux. «Rien ne prouve que l'OLP changera son idéologie, sa politique ou sa charte dans laquelle on parle de la destruction de l'État d'Israël.»

L'autodétermination du peuple palestinien, dont fait mention Arafat, signifie pour Israël la création d'un État palestinien. Et seulement à l'idée de la création d'un tel État, cela représente pour Israël un danger, une menace à sa sécurité et à son existence.

On peut se demander si Arafat est vraiment sérieux lorsqu'il s'exprime ainsi.

Dans l'affirmative, pourquoi l'OLP n'amende-t-elle pas sa charte qui stipule la destruction d'Israël?

Le président de l'OLP cherche-t-il un dialogue avec les États-Unis pour pouvoir ensuite, une fois ce dialogue établi, approcher plus facilement Israël?

D'autre part, on peut se demander si la création d'un État palesti-

nien menace vraiment Israël. Israël n'est-il pas, en fait, une des plus grandes puissances militaires du monde, dont les armements les plus sophistiqués proviennent des États-Unis?

Par contre, derrière Arafat, il y a le bras de Moscou dont l'aide militaire, l'entraînement et l'assistance technique sont prodigués régulièrement. L'OLP a aussi des liens avec des pays du bloc soviétique.

Israël a-t-il peur de la détermination du peuple palestinien?

Israël, peuple uni, a foi en son existence. Il s'est battu pour la retrouver, se bat et, se battra toujours pour la conserver. De plus, il a l'appui précieux des Juifs du monde entier qui ne cessent d'acheminer leur soutien. Aussi, nous savons que les Juifs sont très bien organisés, ce qui fait l'envie des Arabes et des Palestiniens qui ne bénéficient pas d'une telle organisation.

Le professeur palestinien Rashid Khalidi, de passage à Montréal dernièrement, n'a-t-il pas invité les Palestiniens et les Arabes à suivre l'exemple des Juifs à cet égard?

Les Juifs sont réputés pour avoir leur apport précieux dans le monde des affaires, de la culture et des arts.

Blessé par l'holocauste, dont il conserve encore un souvenir déchirant, Israël ne veut pas être faible, pour employer les termes de M. Lévy. Il n'est pas question que les Palestiniens aient un État.

Cependant, conformément aux accords de Camp David, Israël est prêt à discuter avec les Palestiniens de leur autonomie et de leurs droits légitimes. Dans une entrevue accordée au journal palestinien Al Quds, au début d'avril, le premier ministre d'Israël, Shimon Pérès, rappelle qu'il est prêt à engager sans conditions préalables des négociations directes avec une délégation jordanienne-palestinienne à condition qu'aucun membre de l'OLP n'en fasse partie.

C'est la première fois qu'un chef d'État israélien accorde une entrevue à un journal palestinien.

Si Israël a peur, tout le monde doit avoir peur.

A

LA PRESSE,
MONTREAL, VENDREDI
24 MAI 1985

TRIBUNE LIBRE

POINT DE VUE

Les historiens dans la tourmente

L'auteur est professeur titulaire, Département d'histoire, à l'Université de Montréal, et lauréat de l'Académie des sciences de l'Institut de France.

Une question se pose avec acuité par rapport aux ambiguïtés d'ordre méthodologique, susceptibles d'aboutir à une dévalorisation de la discipline historique ou à son éclatisme partielle, au profit de sciences connexes, jointes au qualificatif d'historique ou à celui de la matière spécifique qui est objet d'étude, c'est-à-dire la démographie historique ou l'histoire économique.

Roland LAMONTAGNE, Ph.D.

À titre indicatif, choisissons le thème de la population. Fondée sur la connaissance des principes démographiques, la démographie historique de la Nouvelle-France se développe brillamment au Département de démographie de l'Université de Montréal, compte tenu d'échanges interdisciplinaires qu'illustre la remarquable contribution de démographes au numéro thématique de la *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 38, no 3, hiver 1985. Doit-on inférer que le(la) candidat(e) aux études supérieures en histoire, qui traite de la population, soit obligé de maîtriser les principes démographiques comme s'il était muni d'un diplôme en cette matière?

Poussée à sa limite, cette interrogation s'appliquerait à l'approche historique en fonction de l'ensemble des domaines de la connaissance qui ont tous subi une évolution. Si l'on allait jusqu'à l'absurde d'exiger, au sein du récit historique, l'approfondissement de la science qui s'y rapporte plus spécifiquement, ce serait équivalent à occulter la discipline de l'histoire et à y substituer précisément cette science liée à une représentation des événements, qui la concernent, dans leur ordre temporel. Ce type de spécialisation n'a pas pour objectif de situer, en une synthèse descriptive, propre à l'histoire, les résultats d'analyse des multiples composantes de la vie des êtres humains et des sociétés.

Inspirée en priorité de principes ressortissant à une discipline connexe, une exigence de modification d'une recherche historique porte à faux puisqu'elle renferme une contradiction interne: elle ne correspond pas au sens de correction qui consiste, selon le *Lexis*, à «faire disparaître les défauts, les erreurs», logiquement situés dans les limites d'application de la discipline historique mise en oeuvre. Le recours à un nouvel apprentissage implique l'acquisition de principes démographiques ou économiques, sociologiques, urbanistiques, etc. Ce jugement ambivalent rendrait inadmissible toute recherche historique qui ne serait pas interdisciplinaire.

Si l'équilibre instable de l'histoire, «aux feux croisés des sciences de l'homme», ne se maintenait pas grâce à la liberté de choix des méthodes et à toutes les réserves de la prudence, les historiens suivraient la voie de contestation qu'avaient déjà empruntée les géographes,

celle de la scission de leur discipline: d'une part, la sociologie devait absorber la géographie humaine; d'autre part, la géographie physique s'insérerait dans la géologie. Par ailleurs, selon Martin Heidegger, la réflexion libre devait survivre à «la mort de la philosophie». Heureusement, la géographie et la philosophie continuent de vivre à l'Université.

Les historiens franchissent une phase de transition, remplie d'obstacles et de pierres d'achoppement, comparables à ceux qu'ont surmontés les géographes et les philosophes. La discipline historique risque de se fragmenter en une multiplicité de sciences connexes qui perçoivent le passé à travers des grilles d'interprétation, fondées sur les mathématiques et les statistiques. Les modèles quantitatifs se sont développés, à une période relativement récente, à partir de l'observation systématique d'une multitude de faits et de séries de données précises. S'ils sont applicables, dans certains cas et assez rarement, à un type de sources manuscrites, il convient de les utiliser grâce à l'apport d'une compétence acquise dans ces sciences respectives, telles que la démographie, les sciences économiques et politiques, la sociologie, etc.

Les sources manuscrites proviennent d'époques où le sens de la précision, en voie de formation, ne suscitait pas une attention, aussi minutieuse qu'au XX^e siècle, à l'exactitude des détails de l'information étendue à l'ensemble du réel. Ainsi, mathématicien et physicien de génie, en optique, Pierre Bouguer faisait des erreurs relativement à l'ordre de grandeur des populations; ses références à la même ville, au même temps, comportent des données chiffrées, entièrement différentes.

Comme des épreuves rongées, recouvertes d'incrustations qui évoquent le «sea-change» de Shakespeare, les sources manuscrites sont parvenues jusqu'à nous, bien souvent au hasard, de manière très incomplète et aléatoire, outre les démembrements arbitraires ou délibérés des fonds: les humains cherchent fréquemment à cacher les traces de leurs actions.

Les archives publiques et privées servent aussi de support à l'analyse des silences de la très grande majorité des populations à travers les âges. De plus, à l'appui d'une hypothèse, d'une problématique ou d'éléments d'argumentation, susceptibles de se transformer en un montage plaqué sur les sources manuscrites, l'analyse fine et la critique peuvent-elles éviter une sélection hasardeuse des témoignages et des traces de faits, déposées dans les écrits?

En somme, si l'on privilégiait les sciences connexes au détriment du récit historique et de la poursuite de l'exploration, pas à pas, des pistes dans les dépôts d'archives, il resterait à qualifier d'obsolescente «la synthèse descriptive de l'être humain vivant en société dans le temps» et à admirer les grands monuments de Leonardo Beveolo, Marc Bloch, Fernand Braudel, Georges Duby, Georges Dumézil, Gilberto Freyre, René Taton, entre autres, qui ont marqué la période antérieure au virage technologique, à l'informatique.

Le comportement des chauffeurs d'autobus

Mme Louise Roy
Présidente de la CTCUM

Je viens vous faire part de mes réflexions suite aux agressions faites à certains chauffeurs d'autobus dernièrement.

J'utilise le transport en commun à Montréal depuis au moins quarante ans. Je crois que je peux parler en connaissance de cause. Je me souviens du temps pas si lointain où les chauffeurs d'autobus avaient le respect du public. Malheureusement cela s'est gâté. Je ne parlerai pas ici des graves sauvages qui ont apporté tant de désagréments majeurs à trop d'usagers du transport en commun. Tout le monde en est conscient.

Non, je veux attirer votre attention sur les attitudes négatives de trop de chauffeurs d'autobus, particulièrement en période de négociations de leur convention collective: mauvais humeur, impolitesse envers les personnes âgées, refus de parler aux usagers pour donner des renseignements demandés, sous prétexte que ce n'était pas leur travail, usagers laissés en plan sur le bord des trottoirs, etc. Et je ne vous parle que de ce que j'ai vu. Depuis quelque temps, le climat s'est amélioré quelque peu. Mais les passagers se souviennent et malheureusement n'ont plus ce respect qu'ils portaient aux chauffeurs. Ces derniers ont perdu le prestige qu'ils avaient aux yeux du public. C'est dommage mais c'est de leur faute.

Je comprends que c'est un travail difficile, que les chauffeurs ont affaire à une clientèle hétéroclite et diversifiée, que ce sont des

êtres humains qui peuvent être fatigués ou avoir des problèmes. Mais je ne crois pas que ce sont des raisons suffisantes pour excuser certains comportements. Je vous ai entendue dire à la radio lors d'une entrevue que vous aviez comme projet de mieux préparer les chauffeurs à leur tâche difficile. Je ne peux que vous approuver. Peut-être que les chauffeurs devraient être choisis pour leur qualité à affronter un public de plus en plus difficile, moins passif et qui ne veut plus être exploité par des chauffeurs qui se prennent pour Dieu le père, au volant de leur autobus comme certains ont fait et font encore.

J'ai entendu M. Marier annoncer une campagne de publicité pour sensibiliser le public au travail des chauffeurs d'autobus. Ce sera complètement inutile si les chauffeurs ne continuent pas leurs efforts pour regagner l'estime du public. Ils doivent se dire que ce sera peut-être très long. Peut-être que vous devrez réviser certains règlements auxquels sont soumis les chauffeurs d'autobus. Tout doit être organisé non seulement pour le bien-être des chauffeurs mais pour un meilleur service pour le public qui l'a bien mérité et pour la patience que la grande majorité des passagers font montre.

Je veux en finissant rendre hommage aux chauffeurs très nombreux qui font leur travail avec courtoisie et patience. Bon courage pour la tâche immense qui vous attend.

Denise LEVAC
Montréal

La dépendance financière des femmes

M. Yves Duhaime
Ministre des Finances
Québec

Le conseil exécutif de l'AFEAS, lors de sa dernière réunion, prenait connaissance de différentes mesures présentées lors du dépôt de votre dernier budget. Nous tenons à vous faire part de nos réactions.

Depuis plusieurs années, les 35000 membres de l'AFEAS réclament la reconnaissance des travailleuses au foyer comme des personnes à part entière et non pas comme dépendantes de leur conjoint rémunéré. Nous considérons que plusieurs des propositions de votre dernier budget accentuent cette dépendance. Selon nous, deux propositions vont directement à l'encontre du développement de l'autonomie financière des femmes:

1) l'augmentation de l'exemption de personne mariée: le bénéfice financier de cette augmentation ira aux conjoints rémunérés

alors que ce sont les travailleuses au foyer qui assument les tâches au foyer;

2) l'élimination de l'exonération pour le travail à l'extérieur: la travailleuse au foyer pouvait gagner auparavant 1420\$ avant que l'exemption du conjoint soit diminuée. Par cette mesure, vous incitez les femmes à renoncer à un petit revenu personnel. Vous découragez également le retour progressif de plusieurs femmes sur le marché du travail rémunéré. Par le fait même, cette mesure entraînera une dépendance économique accrue chez les Québécoises.

Plusieurs mesures de votre budget touchent les familles. Nous ne nions pas la nécessité de favoriser, par des mesures appropriées, les familles ayant charge d'enfants. Toutefois, cette aide ne doit pas être accordée au détriment des femmes. Ainsi, en favorisant des exemptions pour enfants plutôt

qu'une bonification des allocations familiales et des allocations de disponibilité, vous avantagez, une fois de plus, le conjoint rémunéré au détriment de la mère.

Votre choix de privilégier des exemptions dans notre structure actuelle d'impôt dirigera l'aide prévue aux familles les mieux nanties. Peut-on alors vraiment parler de mesures les mieux appropriées pour soutenir les familles?

Depuis plusieurs années, les membres de l'AFEAS réclament des mesures fiscales favorisant l'accès aux services de garde pour les travailleuses au foyer. Nous considérons qu'il est injuste qu'aucun avantage fiscal ne reconnaisse l'apport social des travailleuses au foyer. Que ce soit pour des causes de maladie, études, congés, activités communautaires, bénévolat... aucune mesure fiscale ne permet d'alléger le coût des services de garde qui demeurent entièrement à la charge des travailleuses au foyer.

Nous notons que plusieurs des mesures de votre budget sont inspirées du Livre blanc sur la fiscalité. Vous les mettez en place sans consultation et ce, au moment où le gouvernement termine, d'autre part, une consultation à travers le Québec sur le Livre vert pour une politique familiale.

Nous espérons que les orientations de votre budget n'expriment pas la volonté définitive du gouvernement par rapport à l'établissement d'une politique familiale et d'une véritable réforme de la fiscalité. Le comité de consultation sur la politique de la famille n'a pas encore remis son rapport et la population n'a pas été consultée sur le Livre blanc sur la fiscalité des particuliers.

Nous osons croire que nos remarques seront prises en considération.

Michelle OUELLET
chargée du programme d'action
Association féminine
d'éducation et d'action sociale

Livre: « Une enfance à l'eau bénite »

M. Réginald Martel
La Presse

J'ai lu vos commentaires à propos du roman de Madame Bombardier, *Une enfance à l'eau bénite*.

Je trouve que vous avez fait à un travail bien bas. Vous n'étiez nullement justifié d'insulter l'auteur comme vous l'avez fait en écrivant qu'elle est «imbue de sa petite personne». Cela ne vous regarde pas, et cela ne regarde pas la critique littéraire.

Il y a une distinction fondamentale à faire entre une œuvre et son auteur. Vous auriez dû y penser. Vous posez-vous la question de savoir si Fellini est imbu de sa personne quand vous allez voir un de ses films? Ou Malraux quand vous lisez ses œuvres? Ou encore Van Gogh quand vous regardez ses toiles? Vous n'avez pas à juger de la personnalité d'un auteur. Encore moins dans les pages d'un journal. Ou alors, soyez honnête et cessez de vous poser en critique littéraire. Pour faire le métier que vous prétendez faire, Monsieur Martel, il faut un peu plus de générosité, de rigueur et de dignité que vous n'en avez montré dans vos commen-

taires. Et il faut surtout savoir respecter ceux qui écrivent et l'intelligence de ceux qui vous lisent. Votre métier n'est pas de juger — c'est à la portée de tout le monde — mais bien de faire connaître et de comprendre.

Écrire est une chose importante, Monsieur Martel. Les mots ont leur existence propre desquels sont formés. Ils déclenchent la haine, le respect ou le mépris. Mais ce sont aussi des lames à tranchants multiples qui peuvent sans prévenir se retourner contre celui qui s'en sert maladroitement alors même qu'il croit nommer ce qu'il ne comprend pas.

La prochaine fois qu'il vous prendra l'envie d'en écrire un, Monsieur Martel, pensez-y bien et ne soyez pas aussi facilement mesquin.

GUY PARENT
Montréal

Notre correspondant n'a pas bien lu mon article: à aucun moment je n'ai confondu l'auteur, que je ne connais que de vue, et la narratrice. C'est «l'héroïne de ce récit», une enfant, donc, qui est «préoccupée par sa petite personne».

Réginald MARTEL

Contrairement à M. Réginald Martel j'ai trouvé très intéressant le livre de Mme Bombardier. Elle nous décrit, parfois avec beaucoup d'humour mais toujours avec une honnêteté renversante, une tranche de vie féminine des années quarante.

Cher Monsieur Martel, si vous n'avez pas ri aux passages, à la page 84 (sur ce que signifiait pour elle d'être pucelle), à la page 182 (sur sa remise en question des valeurs transmises) ou à la page 186 (sur ses audaces à imiter une soeur), alors je me demande ce qui vous fait rire, car je ne vous cacherais pas que j'en ai pleuré. Je ne l'ai absolument pas trouvée prétentieuse dans ses affirmations intelligentes.

Il ne s'agit pas d'un roman des plus littéraires mais son style a cependant des tournures fort remarquables. Par exemple: «Le froid

est à la fois notre géographie et notre histoire...» et je me demande s'il est possible de prétendre extirper totalement, à l'âge adulte, ces sentiments premiers de domination raciale...» et Anthony, tout sourire, me caressait la nuque avec une précision qui diluait mon nationalisme.»

Ce roman autobiographique, écrit à la manière et à la guise de l'auteure (et c'est très bien ainsi) a été agréable et détonant à lire.

Quant à M. Foglia, je dirais simplement que je me demande si on accepterait qu'une femme remplisse une rubrique en ne disant jamais rien (ou presque) comme il le fait, et ce qu'il lui arriverait si elle se permettait en plus de critiquer, voire même de corriger, le style d'un auteur. Oui vraiment je me le demande.

Lison DUBREUIL
Sainte-Thérèse

Une fois de plus, le supposé critique littéraire de LA PRESSE s'en est donné à cœur joie. C'est sa consœur de Radio-Canada qu'il a exécutée mesquinement sur six colonnes, photo en prime.

Denise Bombardier n'en méritait pas tant. Un premier roman, même un premier récit, a droit à l'imagine à l'indulgence du tribunal. Bien sûr je ne suis pas objective, je n'y suis de toutes façons pas tenue puisque je ne suis pas journaliste. De fait, je suis même doublement subjective puisque recherchiste au magazine littéraire de Radio-Canada animé par Denise Bombardier.

Les recherchistes travaillent dans l'ombre, c'est bien connu, et ont le privilège d'entendre plus de vérités que la plupart des intervenants-médias. Ce sont les spécialistes du «off the record».

Or, depuis les débuts de l'émission

«Entre les lignes», je dois constater que Réginald Martel hante maladivement tous nos écrans québécois (sans parler des attachées de presse, éditeurs, etc.), c'est un cauchemar devenu nécessaire, une référence inévitable. Certains l'avouent franchement, d'autres s'en excusent et c'est à celui qui prouvera que de toutes façons ses opinions n'influencent pas le chiffre des ventes. Soyons sincères, les critiques ont un pouvoir moral énorme et il est inévitable qu'il en soit ainsi.

Je suggérerais que Foglia s'occupe des pages littéraires pendant quelque temps, histoire d'éclaircir le ciel de nos écrivains et de nous laisser respirer un air moins vicié, à nous, les lecteurs avertis. Et pourtant, quelle sensibilité, Réginald Martel. Domage.

Hélène LACOSTE
recherchiste
Radio-Canada

J'aimerais adresser mes félicitations à madame Bombardier pour la parution de son dernier livre. Quant à monsieur Nadeau, son agressivité lors de l'émission Le Point du 24 avril m'a profondément choquée et déçue. Qu'arrive-t-il à Pierre Nadeau? Comment in-

terpréter ce comportement? Auriez-vous le professionnalisme de justifier votre prise de position tout à fait déplacée et injuste envers madame Bombardier?

Madeleine HEROUX
Montréal

Virage technologique à prendre en agriculture

M. Jean Garon
Ministre de l'Agriculture
des Pêcheries et de l'Alimentation
du Québec

En réponse à l'article paru dans LA PRESSE le samedi 11 mai 1985, sous la signature de Pierre Gignas, concernant votre projet d'offrir l'électricité à bas prix aux agriculteurs et investir \$500 millions pour vendre des légumes aux USA, j'aimerais apporter les précisions et les commentaires suivants:

Il est vrai que dans le domaine des productions en serres «le potentiel est gigantesque, extraordinaire, à peine croyable», mais avant d'en arriver à devenir la Hollande de l'Amérique du Nord, il y a un pas de géant que vos politiques actuelles ne permettent pas de franchir.

Vous avez fermé le Centre de développement des cultures abritées du Québec qui était un outil essentiel et précieux aux producteurs et aurait permis de tester la validité de votre projet.

Vous êtes probablement mal informé, lorsque vous dites que l'énergie compte pour la moitié des coûts de production d'une serre. Dans une bonne exploitation fonctionnant sur une base annuelle le coût de l'énergie ne peut représenter plus de 25 à 30% du coût de production comptable (amortissement et salaires des exploitants inclus). De plus la technologie des pompes à chaleur n'en est qu'à son stade expérimental.

Hydro-Québec accorde déjà, depuis le mois d'août 1984, un tarif bi-énergie préférentiel pour les serres de 2,28 cents le Kw/h. Pourtant à ma connaissance aucun producteur n'a encore adhéré à ce programme. Hydro-Québec et le ministère devront accorder d'importantes subventions (telles celles accordées aux institutions) pour attirer la clientèle, car les investissements à consentir sont

hors des possibilités de la majorité des producteurs.

Mais surtout, par quel moyen allez-vous remplir «la baignoire» de \$500 millions?

Le taux d'endettement des producteurs est estimé à 65%, ce qui est déjà beaucoup trop élevé pour des installations traditionnelles à faibles rendements. «Les serristes vivent au jour le jour avec la rémunération du capital (intérêt sur l'avoir net), la dépréciation des investissements, les subventions et des revenus extra-serricoles».

À moins d'instituer une taxe de vente sur les légumes produits en serres (après les assurances et les plantes ornementales, pourquoi pas!), le ministère ne dispose certainement pas d'une somme de \$500 millions pour subventionner un tel projet.

Il ne faut pas non plus compter sur l'Office du Crédit agricole du Québec qui prête de façon arbitraire et dont le président tente de justifier de manière totalement incohérente les erreurs dues à l'incompétence et à la bouffonnerie de ses subalternes afin de ne pas créer de précédent. Si vous considérez que ce dernier est un de vos meilleurs employés, je pense que c'est une insulte à votre personnel dont j'ai eu l'occasion d'apprécier le dévouement, la compétence et les conseils.

Vos initiatives sont excellentes, monsieur le ministre, mais vos politiques ne nous donnent pas les bons moyens pour les mettre en pratique de manière rationnelle et rentable; et de plus vous nous abandonnez à notre sort dès qu'il y a un coup dur. À quoi sert d'avoir un bon tracteur si l'on n'a pas de carburant pour le faire fonctionner ni de mécanicien pour le réparer lorsqu'il fera défaut.

Patrick MOREL
ex-producteur de
légumes en serres
Saint-Rémi-de-Napierville

Manifestation ignorée

Le vendredi 10 mai 1985, avait lieu dans les rues d'Ottawa, devant les ambassades tchécoslovaque et roumaine, et devant le parlement, une imposante manifestation de plus de 1500 Canadiens et Américains d'origine hongroise venus réclamer le respect des droits de l'homme pour les minorités hongroises de Tchécoslovaquie et de Roumanie. Ils profitaient de la tenue de la conférence internationale sur les droits de l'homme pour faire entendre leurs voix.

Actuellement, la Roumanie compte 3,500,000 citoyens (16 p. cent de la population) n'appartenant pas à l'ethnie roumaine. On y retrouve 2,500,000 Hongrois qui sont soumis à une romanisation forcée. Depuis quelque temps, des personnalités éminentes dénoncent ce phénomène de roumanisation.

Au cours des dernières années, un grand nombre de Hongrois de Roumanie ont été arrêtés et torturés; d'autres se sont «suicidés» ou sont «décédés» en prison. Un organisme aussi responsable que le Conseil de l'Europe a récemment dénoncé les persécutions dont sont

victimés des citoyens roumains qui ne sont pas de langue et de culture roumaines.

Les manifestants étaient également venus protester contre les conditions similaires imposées aux Hongrois de Tchécoslovaquie et en particulier contre l'emprisonnement de l'intellectuel Miklós Dúray. Ce dernier est accusé par les autorités tchécoslovaques d'être l'auteur principal des documents diffusés depuis quelques années sous le signe de «Comité de défense des droits de la minorité hongroise de Tchécoslovaquie».

Ces personnes venues de Montréal, New York, Toronto, Windsor ont marché 7 km dans le but d'attirer l'attention des médias d'information et de sensibiliser la population canadienne à cet urgent problème.

Où se trouvaient des journaux aussi importants que *Le Devoir* et *LA PRESSE*? Que s'est-il passé? Le sort de 4,000,000 de personnes est-il si peu important? ou faudrait-il, à l'exemple des Arméniens, en venir au terrorisme?

S. TOKES
Montréal

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400.» Port de retour garanti.

ABONNEMENT Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 18 h.	285-6911	ANNONCES CLASSEES Commandes du lundi au vendredi 8 h à 17 h.	285-7111
RÉDACTION	285-7070	Pour changer du lundi au vendredi 9 h à 16 h 30.	285-7205
PROMOTION	285-7100	GRANDES ANNONCES Détailants National, Télé-Presse Vacances, Voyages Carrières et professions, nominations	285-7202 285-7306 285-7265 285-7320
COMPTABILITÉ Grandes annonces Annonces classées	285-6892 285-6900		

LE PREMIER BUDGET WILSON

SURTAXE « TEMPORAIRE » POUR LA RÉDUCTION DU DÉFICIT

Les Canadiens les plus riches et les sociétés paieront une taxe spéciale pendant 18 mois

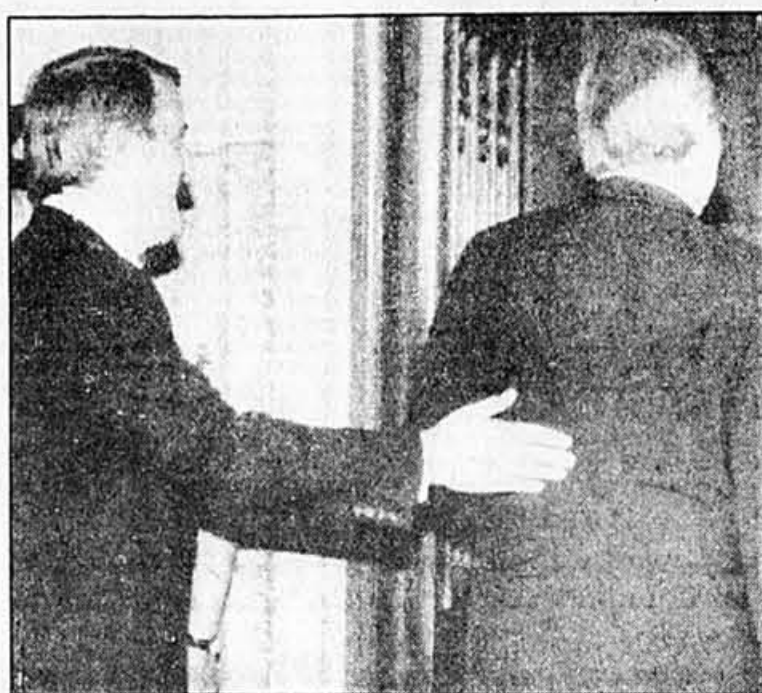
■ OTTAWA — S'inspirant de Jacques Parizeau, qui a eu amplement recours aux taxes « temporaires », le ministre fédéral des Finances, Michael Wilson, impose aux bien nantis et aux grandes sociétés une surtaxe temporaire de réduction du déficit qui coûtera \$550 millions aux Canadiens en 1986-1987.

FRANCINE OSBORNE

Dans le cas des particuliers, la surtaxe de 5 p. cent s'appliquera à partir du 1er juillet 1985. Contrairement à M. Parizeau, le ministre fédéral fixe une limite dans le temps à sa surtaxe: elle prend fin le 31 décembre 1986.

Cette année, la surtaxe sera prélevée lors de la présentation du rapport d'impôt. Un pourcentage de 2,5 p. cent, pour la moitié de l'année, sera perçu. L'an prochain, cette surtaxe de 5 p. cent sera prélevée à la source, à même le chèque de paie du contribuable.

La surtaxe équivaut à 5 p. cent de l'impôt fédéral de base dépas-



«Donnes-y la claque, Michael», semble dire le premier ministre Mulroney au ministre des Finances à son arrivée aux Communes.

teléphoto Reuter

sant \$6 000, plus 5 p. cent de l'impôt fédéral au-dessus de \$15 000. Dans le discours du budget, M. Wilson souligne que cette surtaxe ne touchera pas les contribuables dont les revenus bruts sont inférieurs à \$40 000.

Les tableaux fournis par le ministère des Finances démontrent d'ailleurs que pour un couple marié à revenu unique ayant deux enfants à charge, la surtaxe temporaire coûtera \$100 si le contribuable gagne \$50 000 par an et \$1 187 si la personne a un revenu brut de \$100 000.

Dans le cas des grandes sociétés, la surtaxe de 5 p. cent s'appliquera du 1er juillet prochain au 30 juin 1986 sur l'impôt fédéral payable. Seules les sociétés ayant droit au taux d'imposition réduit des petites entreprises seront exemptées de cette surtaxe.

Les grandes banques et sociétés de fiducie subiront aussi un impôt supplémentaire, de 1 p. cent du capital utilisé au Canada au-delà de \$200 millions. Cet impôt durera deux ans, à compter de janvier prochain.

Par ailleurs, ce sont surtout les contribuables qui feront les frais de la surtaxe de 5 p. cent, car au cours de l'année fiscale 1986-1987, les sociétés contribueront \$285 millions, alors que les particuliers souscriront \$550 millions.

Impôt minimum pour les riches

Pour s'assurer que les Canadiens à revenu élevé fassent aussi leur part, le ministre instaure, à partir du 1er janvier prochain, un impôt minimum sur le revenu.

M. Wilson n'a pas encore retenu de formule d'impôt minimum, mais étudie trois possibilités et entend consulter les provinces à ce sujet.

Un impôt minimum de remplacement pourrait être prélevé. Dans ce cas, de nombreuses exemptions et déductions admises dans le régime fiscal normal, notamment pour les abris fiscaux, ne seraient plus permises.

Un impôt minimum complé-

mentaire pourrait empêcher une utilisation excessive des abris fiscaux. Une exemption de base serait fixée et toutes les déductions additionnelles seraient imposées. Cet impôt additionnel s'ajouterait à l'impôt normal que le contribuable aurait dû payer.

Enfin, les avantages fiscaux pourraient être limités à une certaine proportion, comme 50 p. cent du revenu total. Mais l'ex-cédent des avantages fiscaux au cours d'une année pourrait être reporté.

Quelle que soit la méthode choisie, il est évident que les personnes ayant des revenus élevés ne pourront plus utiliser au maximum les abris fiscaux disponibles.

Pour le gouvernement, il s'agit surtout d'une question de justice sociale, car Ottawa s'attend à des recettes additionnelles variant entre \$4 millions et \$400 millions par an, selon la formule choisie. Un maximum de 100 000 Canadiens pourraient être affectés par une telle mesure.

Ottawa amorce la réforme des pensions

■ OTTAWA — Après dix années de débats, le gouvernement fédéral a donné hier son accord à des modifications majeures dans les régimes de retraite qui marquent le début d'une transformation profonde des fonds de pension.

MAURICE JANNARD
de notre bureau d'Ottawa

Contrairement au gouvernement du Québec, qui s'en remet au secteur public pour améliorer la situation des pensionnés, le ministre fédéral des Finances, Michael Wilson, privilégie l'industrie privée et les régimes de retraite existants.

Une nouvelle législation sera déposée bientôt qui changera les normes minimales des régimes privés dont le nombre atteint 14 000 et qui s'adressent à 3,5 millions de Canadiens.

Un travailleur aura droit, dorénavant, à une prestation de retraite, y compris à la partie financée par les cotisations de l'employeur, après deux années de participation à un régime.

Cette mesure, appelée « dévolution », s'appliquera uniquement aux pensions acquises après l'entrée en vigueur des nouvelles normes. Les prestations pourront être transférées

dans un nouveau régime si le travailleur change d'employeur. Les participants pourront choisir de prendre une retraite anticipée à partir de 55 ans.

Les femmes auront de leur côté droit à des prestations égales à celles des hommes si elles prennent leur retraite dans des conditions identiques. De plus, le versement des pensions de survivant ne sera plus interrompu en cas de remariage.

Une lacune dans la réforme Wilson — et le ministre en est bien conscient — est qu'Ottawa n'impose pas de protection obligatoire contre l'inflation. Le coût d'une telle mesure a souvent été jugé prohibitif par les provinces et l'industrie privée.

Dans le but d'encourager l'épargne en vue de la retraite, plusieurs modifications fiscales sont annoncées.

Le régime enregistré d'épargne-retraite (REER) des salariés et des travailleurs indépendants qui n'ont que ce seul régime est rendu plus alléchant. La cotisation maximale est portée à \$15 500 d'ici à 1990. La contribution permise est fixée à \$7 500 en 1986 et le plafond est augmenté graduellement les années suivantes.

Pour le travailleur qui participe à un régime avec son em-

ployeur, la déduction permise était fixée à \$3 500 en combinant son régime privé et le REER. Le plafond de la cotisation au régime de l'employeur est porté à \$15 500 pour 1990, tandis que la participation à un REER augmente jusqu'à concurrence de \$2 000 par an ou 18 p. cent des gains.

La première disposition, qui permet en 1986 de déduire \$7 500 pour un régime avec l'employeur a pour but de favoriser la participation des travailleurs aux bénéfices des entreprises si ces dernières, par exemple, mettent sur pied des plans d'achat d'actions.

Les gens qui ne participeront pas en totalité aux cotisations permissives une année dans un REER pourront reporter la différence à plus tard. Ils auront sept ans pour le faire.

Toutes ces dispositions, dans l'esprit de M. Wilson, ont pour objet de favoriser la souplesse dans l'épargne-retraite et de permettre aux travailleurs de participer davantage à la gestion des fonds de pension.

Des discussions seront entreprises avec les provinces pour harmoniser les régimes et uniformiser les nouvelles dispositions fédérales.

L'exemption fiscale pour enfant baissera en 1987

■ OTTAWA — Le ministre des Finances, Michael Wilson, a annoncé hier que l'exemption d'impôt pour enfant diminuera à compter de 1987. La baisse sera étalée sur une période de trois ans.

Ainsi, en 1989, l'exemption relative aux enfants de moins de 18 ans (actuellement de \$710 par enfant) ne pourra dépasser la valeur des allocations familiales reçues.

MAURICE JANNARD
de notre bureau d'Ottawa

La mesure s'inspire du rapport du ministre de la Santé, Jake Epp, sur l'aide à la famille. M. Wilson a modifié les recommandations de son collègue, car celui-ci suggérait, en janvier, d'éliminer totalement l'exemption fiscale pour enfant.

Le budget Wilson prévoit que l'exemption fiscale restera fixée à \$710 en 1986 et qu'elle baissera à \$560 par enfant en 1987. L'année suivante, elle sera ramenée à \$470, puis à partir de 1989, elle sera réduite pour équilibrer le total des allocations familiales.

De son côté, le crédit d'impôt pour enfant, dont bénéficient seulement les familles à revenu

modeste, sera augmenté dès l'an prochain. Il sera haussé de \$70 en 1986 pour atteindre \$451 par enfant. Puis, au cours des deux années suivantes, il augmentera de \$35 par an.

Ce cadeau aux familles à revenus modestes coûtera \$150 millions au fisc l'an prochain.

Le seuil de revenu à partir duquel le crédit diminue (actuellement de \$26 330) sera ramené à \$23 500. Au-delà de ce niveau, le crédit continuera de baisser de \$5 par \$100 de revenu familial net. Après 1988, le seuil de revenu sera indexé au coût de la vie en vertu d'une nouvelle formule dévoilée par M. Wilson.

Ottawa a décidé de mettre fin à l'indexation automatique des bénéfices sociaux, dont le taux était calculé à partir de l'indice du coût de la vie. À compter du premier janvier prochain, les prestations de sécurité de la vieillesse (\$276 par mois) et les allocations familiales (\$31,27 par mois par enfant) ne seront augmentées que du montant de l'inflation qui dépasse trois pour cent.

Ainsi, avec un taux d'inflation de 4,2 p. cent, les allocations familiales et les pensions de vieillesse seront accrues de 1,2 p. cent. Cette mesure permettra

au gouvernement d'économiser \$35 millions au cours de l'année fiscale 1985-86 et \$335 millions l'année suivante.

L'abandon de l'indexation automatique représente une épargne énorme pour le gouvernement. La mesure permet au trésor public de sauver \$2 milliards d'ici 1990.

Inspiré du même principe, M. Wilson touche l'impôt des particuliers et il met fin aussi à l'indexation automatique des exemptions personnelles et des tranches d'imposition à compter de l'année prochaine.

L'indexation sera fondée sur la hausse de l'indice des prix à la consommation, moins trois p. cent. La mesure économisera \$80 millions durant l'année fiscale 1985-86 et \$570 millions l'année suivante.

Le ministre abolit également un autre cadeau du gouvernement au contribuable. Celui-ci a droit, actuellement, à un dégrèvement fédéral de \$100 en 1985 et de \$50 pour les années d'imposition 1986 et suivantes.

À compter de l'an prochain, le dégrèvement ne sera plus permis. Cela représente une économie de \$80 millions en 1985-86 et de \$490 millions l'année suivante.

On louange un « budget du tonnerre » ou on y voit un exercice contradictoire, voire injuste

■ Le ministre fédéral des Finances, Michael Wilson, ne réussira pas à créer des emplois en masse, même s'il réduit son déficit. La facture, en outre, tout le monde y goûte parce qu'Ottawa ne coupe pas vraiment ses dépenses.

LAURIER CLOUTIER

Les milieux d'affaires et syndicaux voient bien sûr des mesures positives à côté des augmentations de taxes et d'impôts du budget Wilson, mais les réactions de la plupart sont plutôt négatives.

Celle de la Chambre de commerce du Canada par exemple, selon son porte-parole, Gilles Proulx. La baisse planifiée du déficit constitue un « bien petit pas ». Pas de réduction significative avant 1990.

Par ailleurs, « les augmentations d'impôts sont bien précises alors que les réductions de dépenses sont bien floues ».

Michael Wilson déçoit après avoir suscité beaucoup d'espoirs. « Plusieurs mesures s'annulent. Le ministre déclare qu'Ottawa va se serrer la ceinture mais le problème, c'est la taille. »

Budget pour la PME

Par contre, M. Wilson a presque réalisé un miracle, selon la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.

Pierre Clément, son porte-pa-

role québécois, qualifie le discours de « budget du tonnerre, de budget historique ».

« Il favorise la création d'emplois à court et à long terme. Il aide les jeunes et nouvelles PME (petites et moyennes entreprises) qui créent des emplois et ont besoin de capitaux ».

Le gouvernement coupe aussi le déficit et devrait ainsi provoquer la baisse des taux d'intérêt.

Trop aux compagnies

Le président de la FTQ, Louis Laberge, trouve au contraire que le ministre n'affirme pas sa détermination farouche de ne pas faire augmenter les taux d'intérêt.

Il estime aussi qu'on fait trop confiance à l'entreprise privée pour la création d'emplois. « Ça fait peur. »

Se demandant s'il doit encore s'allumer une cigarette, Louis Laberge estime qu'on « met beaucoup trop d'emphasis sur le déficit ».

« C'est un budget contradictoire. Tout le monde paie la facture mais pas équitablement. Un budget louable mais sans garantie. »

Et pour Montréal ?

Le Bureau de commerce de Montréal (Board of Trade) et la Chambre de commerce de Montréal soulignent qu'ils ne voient rien dans le budget sur le Centre bancaire international.

Réduction « considérable » du



Un budget dont la présentation à la télévision est suivie avec autant d'attention que s'il s'agissait d'un match de hockey. Mais pour ces employés de la maison Price Waterhouse, de Toronto, qui ont passé une partie de la nuit à préparer un bulletin d'information pour leurs clients, il ne s'agissait certainement pas d'un jeu.

teléphoto CP

déficit mais pas assez de mesures pour créer vraiment des emplois et susciter un climat favorable, selon le vice-président exécutif, André Vallerand.

« C'est un budget de récession, mais inévitable. Il fallait un redressement aussi majeur ».

Au Board of Trade, « réaction partagée » de Marc Leduc.

« Il réduit le déficit mais l'effort vient surtout du citoyen et pas assez de la baisse des dépenses gouvernementales. Il nous laisse sur notre appétit ».

Au Conseil du patronat du Québec, « on s'attendait à pire, à des mesures plus draconiennes », reconnaît Ghislain Dufour, vice-président exécutif.

« Pas de bonbons à personne toutefois. Tout le monde y goûte. Le problème, c'est que le gouvernement réussit à contrôler ses dépenses mais pas à les réduire ».

« L'objectif est tout à fait valable mais Michael Wilson prend cinq ou six ans pour réduire vraiment ses dépenses. Pas beaucoup de chair sur l'os ».

■ Le président de la Chambre de commerce du Québec, François Paradis, qualifie le budget de « trade off ». Il va chercher, toute sa coupe du déficit dans nos poches. Il aurait dû commencer tout de suite à couper, dans ses programmes.

■ Dennis McDermott, président du Congrès du travail du Canada, a, par ailleurs, accusé le premier ministre, Brian Mulroney, de ne pas tenir ses promesses électorales.

■ Laurent Thibault, président de l'Association des manufacturiers canadiens, estime que les PME sont les bénéficiaires du budget.

■ À l'Union des producteurs agricoles du Québec, déception du président, Jacques Proulx. Seule l'abolition de l'impôt sur les gains de capital de \$500 000 est positive.

■ « Un budget injuste qui créera du chômage », a déclaré enfin le président de la CSN, Gérard Larose.

LE PREMIER BUDGET WILSON

Essence, tabac et alcool sont encore les cibles préférées

OTTAWA — Les automobilistes, les fumeurs et les buveurs sont encore une fois les cibles préférées du ministre des Finances.

M. Wilson annonce que les droits d'accise sur l'alcool augmentent de 2 p. cent. Pour le consommateur, cela signifie qu'un « 26 onces » coûte environ 6 cents de plus, une caisse de 24 bières augmente de 3 cents et un litre de vin subit une hausse de un cent.

FRANCINE OSBORNE

Depuis hier, il en coûte 25 cents de plus pour un paquet de 25 cigarettes, le ministre en profitant pour souligner les « dangers sérieux du tabac pour la santé ».

Ottawa s'enrichira de \$240 millions en 1986-1987 grâce aux changements de la taxe sur l'alcool et le tabac.

Les automobilistes, eux, ver-

ront la taxe d'accise sur les carburants monter de 2 cents le litre le 3 septembre prochain. Cette mesure, qui rapportera \$930 millions au gouvernement fédéral l'an prochain, vise tous les carburants utilisés dans le transport, essence, diesel, fuel pour avions.

La hausse sera appliquée en septembre seulement pour ne pas nuire à la saison touristique. Les Québécois peuvent également s'attendre à ce que la taxe-ascenseur provinciale de 30 p. cent vienne s'ajouter à ces deux cents le litre.

Par contre, le prélèvement spécial de canadianisation de 0,7 cent le litre disparaît le 1er juin, une perte de \$920 millions pour le gouvernement.

En outre, certains produits ne seront plus exempts de taxe. Il s'agit des bonbons, des aliments pour animaux domestiques, les boissons gazeuses, les savons, shampoings et lotions, les instru-

Cents par litre	
A la pompe	
Avril 3 Sept.	
St. Jean	60,0 62,0
Halifax	58,2 60,2
Charlottetown	57,8 59,8
Moncton	55,8 57,8
Montréal	60,7 62,7
Toronto	47,8 49,8
Winnipeg	46,4 48,4
Regina	47,3 49,3
Edmonton	45,6 47,6
Vancouver	52,9 54,9
Libre service	

ments chirurgicaux et dentaires, ainsi que les poêles à bois, pompes à chaleur et appareils de chauffage solaire. Cet élargisse-

ment de l'assiette de la taxe de vente vient chercher \$510 millions dans les poches des consommateurs en 1986-1987.

Pour couronner cette série de hausses de taxes pour les consommateurs, M. Wilson annonce que le 1er janvier, la taxe de vente fédérale monte de 1 p. cent.

Actuellement, elle est de 11 p. cent pour la plupart des produits, mais elle atteint 6 p. cent seulement pour les matériaux de construction. Par contre, la taxe est de 13 p. cent sur l'alcool et le tabac. Cela signifie donc qu'elle sera de 14 p. cent le 1er janvier, de sorte que les fumeurs et les buveurs feront face à deux hausses de taxes en huit mois. De son côté, Ottawa en retirera \$990 millions.

En 1986-1987, l'ensemble de ces taxes indirectes, rapportera \$2,7 milliards au gouvernement fédéral.

POUR STIMULER LES INVESTISSEMENTS AU CANADA

À vie, les premiers \$500 000 de gains en capital exempts d'impôt

OTTAWA — Fidèle à la tradition conservatrice, le budget Wilson vise à encourager l'initiative privée et les investissements dans les entreprises canadiennes. Dans cette optique, la mesure la plus spectaculaire est certes l'exemption à vie de \$500 000 sur les gains en capital.

FRANCINE OSBORNE

L'exemption s'applique aux gains réalisés depuis le 1er janvier 1985. Tous les biens en immobilisation d'un contribuable, même un chalet sur le bord d'un lac, sont admissibles.

Comme la moitié seulement des gains en capital est actuellement incluse dans le revenu imposable, l'exemption élimine l'impôt sur \$250 000 en gains en capital.

L'exemption sera appliquée graduellement sur une période de six ans, le plafond de gains en capital net étant fixé à \$10 000 cette année, à \$25 000 en 1986, à \$50 000 en 1987, à \$100 000 en 1988 et à \$150 000 en 1989. En 1990, l'exemption maximum de \$250 000 sera en vigueur.

Cette mesure incitera les Canadiens à acheter davantage d'actions de compagnies, surtout de petites et moyennes entreprises.

Une autre mesure encourage à canaliser l'épargne vers l'investissement dans des compagnies. Les régimes enregistrés d'épargne-retraite pourront dorénavant investir dans des sociétés canadiennes privées avec lesquelles ils n'ont aucun lien de dépendance.

Les régimes enregistrés de pension pourront établir des corporations spéciales de placement en petites entreprises, exemptes d'impôt.

Faisant une fleur à la FTQ, dont le président, Louis Laberge, est un ami du premier ministre Mulroney, M. Wilson décrète un crédit d'impôt à ceux qui investissent dans le Fonds de solidarité de la Fédération des travailleurs du Québec. Le crédit



lélephoto CP

Pendant que son collègue des Finances, Michael Wilson, prononce son discours sur le budget, le vice-premier ministre et responsable du comité chargé de « couper partout » dans les programmes du gouvernement, a l'air songeur...

fédéral sera plafonné à \$700 par an pour un particulier.

Recherche et développement

Soulignant que le changement technique est le moteur du progrès économique, M. Wilson propose un remboursement de 100 p. cent du crédit d'impôt acquis sur les deux premiers millions de dépenses de recherche et dévelop-

pement effectuées chaque année par les entreprises.

« Ce remboursement intégral sera particulièrement utile aux entreprises nouvelles qui ont des difficultés à trouver des capitaux », déclare M. Wilson dans son budget. Mais le transfert du crédit d'impôt à des investisseurs extérieurs, utilisé par les entreprises de « R & D » qui ne payaient pas d'impôt, est éliminé.

L'élimination de ce crédit d'impôt permet une économie de \$100 millions, mais le remboursement sur les premiers \$2 millions de recherche coûtera \$125 millions à Ottawa l'an prochain. La décision d'Ottawa fait suite à des abus dans les réclamations du crédit d'impôt à la recherche scientifique.

L'énergie

Dans le budget d'hier, le ministre des Finances annonce la mise en application des mesures prévues dans l'Accord énergétique de l'Ouest.

Les entreprises pétrolières seront donc soumises au même régime fiscal que les autres sociétés. M. Wilson espère que cet accord permettra à ce qu'il qualifie d'une de nos industries les plus dynamiques de contribuer à la croissance économique et de créer des emplois. L'élimination de différentes taxes liées à l'énergie coûtera \$2,2 milliards au Trésor fédéral en 1986-1987.

Débat public

À l'occasion de son budget, M. Wilson propose un débat public sur la fiscalité des entreprises.

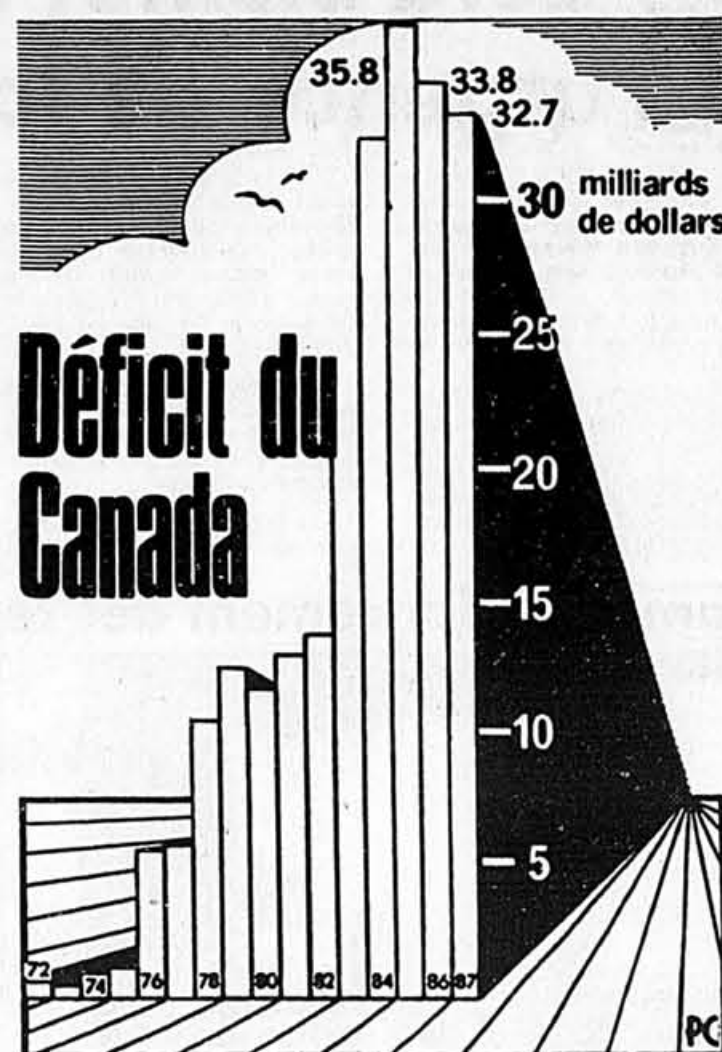
Il soumet un document intitulé « Le régime fiscal des sociétés, Un axe de changement ».

On y propose de baisser de 7 points l'impôt fédéral des sociétés en échange de l'élimination de certains encouragements fiscaux.

L'impôt des grandes entreprises passerait de 36 à 29 p. cent et celui des petites sociétés de 15 à 11 p. cent.

Par contre, la déduction pour amortissement serait moins intéressante et le crédit d'impôt à l'investissement serait éliminé, sauf pour les dépenses de recherche scientifique.

Ces mesures encourageraient les succès, en réduisant les impôts des entreprises qui font des profits, plutôt que d'inciter à l'investissement par des allègements fiscaux. De telles propositions vont dans le même sens que les réformes fiscales américaines.



La guerre contre le déficit ne fait que commencer

OTTAWA — En moins de sept mois, le gouvernement fédéral a déjà identifié plus de \$20 milliards de compressions budgétaires pour les trois premières années de son mandat. « Et ce n'est que la pointe de l'iceberg », préviennent les membres du Groupe ministériel chargé de réviser tous les programmes fédéraux.

MICHEL VASTEL
de notre bureau d'Ottawa

Confronté à la perspective d'un déficit de \$40 milliards pour l'an prochain, le gouvernement attaque sur tous les fronts et gratte les fonds de tiroir.

■ la liquidation d'un premier groupe de quatre sociétés de la Couronne réduira ses besoins financiers de \$675 millions dès cette année;

■ un « serrage de ceinture » sans précédent pour l'administration fédérale se traduira par la disparition de 15 000 postes de fonctionnaires et des coupures de programmes de \$2 à \$3 milliards par année;

■ une réduction de près de \$3 milliards par année de l'aide fédérale au développement économique;

■ un gel pur et simple des transferts aux provinces après l'expiration de l'entente actuelle, en 1987.

« D'ici la fin de la décennie, affirme le ministre des Finances, les mesures présentées dans le budget d'hier et dans l'exposé économique de novembre dernier, réduiront directement le déficit fédéral de \$20 milliards et la dette d'à peu près \$75 milliards par rapport aux niveaux qu'ils auraient atteint autrement. »

Mais ce n'est qu'un commencement puisque le Groupe de travail ministériel chargé de l'examen de \$90 milliards de programmes fédéraux ne fait que commencer à produire des résultats. Le comité, présidé par le vice-premier ministre Erik Nielsen, n'a produit des recommandations que pour les services et subventions aux entreprises, les programmes de création d'emploi et de formation de la main-d'œuvre et le secteur agricole, soit une enveloppe de dépenses de \$17,2 milliards en 1984.

Les quatre ministres membres de « l'aspirateur », comme on a surnommé le comité à Ottawa, n'ont pas encore terminé l'examen d'un autre bloc de \$20 milliards de programmes. Et ils n'ont même pas commencé à passer au peigne fin les programmes les plus coûteux, reliés à la santé, à l'éducation et à la recherche ou aux transports représentant près de \$30 milliards de dépenses.

Si les éliminations de programmes se poursuivent au même rythme, on peut s'attendre à un autre train de coupures, encore plus spectaculaire, dans le budget de l'an prochain. L'exercice pourrait, à toutes fins utiles, aboutir à l'élimination pure et simple du déficit structurel du gouvernement fédéral, évalué à une vingtaine de milliards de dollars.

Le gouvernement annonce son intention de liquider un grand nombre de ses sociétés de la Couronne en vertu du principe « que toute société d'État ou autre participation au capital d'une société doit être vendue à moins qu'elle ne serve un objectif de la politique publique ».

Il doit cependant se plier aux réalités du marché et confirme que quatre sociétés seulement — dont Teleglobe et la CDC — ont des chances d'être vendues cette année, pour un montant de l'ordre de \$675 millions.

Avant de vendre ses sociétés, le gouvernement annonce son intention de siphonner leurs bénéfices accumulés. L'an prochain, M. Wilson ira ainsi chercher \$366 millions; dont \$108 millions chez Teleglobe, \$50 millions à Petro-Canada et \$83 millions à l'administration des ports du Canada.

Le budget annonce également « des mesures par lesquelles l'administration se serra la ceinture et dépensera de manière plus efficiente l'argent du contribuable ». Ainsi, les budgets de tous les ministères ne seront plus automatiquement indexés pour tenir compte de l'inflation et ils n'auront plus le droit de se constituer des réserves. L'élimination des 30 000 postes dans la fonction publique représente une autre économie de \$150 millions.

Le gouvernement va enfin resserrer la gestion de ses comptes et se débarrasser d'immeubles et de terrains inutiles, récupérant un autre demi milliard de dollars par année. Enfin, le gouvernement fera systématiquement payer les services qu'il fournit aux entreprises et aux particuliers; cela représentera des économies de plus de \$200 millions d'ici deux ans.

Comme il l'avait commencé dès le mois de novembre dernier, le gouvernement continue de passer au peigne fin les programmes d'aide au développement économique. La coupure la plus spectaculaire — plus de \$100 millions par année — vient de la fermeture des deux usines d'eau lourde de l'île du Cap Breton qui envoie 700 personnes au chômage.

Les subventions au développement industriel régional, déjà réduites de \$220 millions en novembre dernier, sont une nouvelle fois coupées d'un quart de milliard pour les deux prochaines années. L'aide au développement international n'échappe pas à la hache du comité Nielsen de même que des sociétés comme Via Rail.

Quant aux provinces, elles se font servir un avertissement par le ministre des Finances: « Afin de répartir équitablement le fardeau de la compression des dépenses, le gouvernement cherchera à limiter la croissance des transferts aux provinces », prévient M. Wilson. Les économies annuelles seront de l'ordre de \$2 milliards par année.

Après l'opération annoncée hier, le ministre des Finances espère que son déficit, de \$36,8 milliards qu'il était l'an dernier, tombera à \$33,7 milliards cette année et à \$32,7 milliards l'an prochain.

Le budget Wilson s'inspire de sombres perspectives économiques

OTTAWA — Le ministre des Finances a retenu, pour la préparation de son budget, un scénario plutôt sombre des perspectives économiques pour les deux prochaines années.

MICHEL VASTEL
de notre bureau d'Ottawa

Malgré un retrait important de l'État et un appel au secteur privé, le gouvernement reconnaît que le taux de croissance générale de la production nationale va ralentir de 4,7 p. cent, l'an dernier, à 3,1 p. cent cette année et à 2,5 p. cent en 1986.

Cela serait dû, selon M. Wilson, à la persistance de taux d'intérêt élevés et à un ralentis-

ÉQUILIBRES FINANCIERS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL (en millions)

	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87
RECETTES	57,130	63,814	71,245	76,950
DÉPENSES	-88,915	-99,612	-105,000	-109,690
DÉFICIT	-31,785	-35,798	-33,755	-32,740

sement des investissements aux États-Unis.

Le taux de chômage friserait encore les 11 p. cent l'an prochain et sera de 10,3 p. cent en 1986, selon ces prévisions.

Le scénario du gouvernement suppose une augmentation des dépenses de consommation des particuliers cette année et une

forte reprise des investissements l'an prochain.

Tout dépendra cependant du niveau réel des taux d'intérêt: ils seront encore de 6,4 p. cent cette année et de 5,8 p. cent l'an prochain. Les taux nominaux baisseront au plus d'un demi-point, le gouvernement prévoyant un taux nominal de 10 p. cent sur le papier commercial à

90 jours. Ce sont là, incidemment, des prévisions moins optimistes que celles que formulait le gouverneur de la Banque du Canada, il y a trois semaines.

Michael Wilson semble penser que la conjoncture internationale ne va pas s'améliorer et que le taux de croissance de l'économie américaine va ralentir.

Seul signe encourageant de ce tableau généralement maussade: l'inflation est stabilisée aux environs de 4 p. cent.

Enfin, les revenus des particuliers vont modérément augmenter — de moins de 2 p. cent en termes réels — tandis que les profits des sociétés feront un bond de plus de 10 p. cent, en moyenne, dans les deux prochaines années.

NOUVELLE POLITIQUE DE LA CORPORATION DES MÉDECINS

Il y aura bientôt un omnipraticien en permanence à l'urgence de la majorité des hôpitaux du Québec

■ QUÉBEC (PC) — « La majorité des hôpitaux s'orientent vers une couverture des salles d'urgence, 24 heures par jour, sept jours par semaine, par un omnipraticien, a déclaré le Dr Augustin Roy devant la Commission permanente des affaires sociales.

À partir du 1er juillet prochain, alors que commencent les stages des internes, ceux-ci seront retirés la nuit des salles d'urgence des hôpitaux qui n'assurent pas la présence d'un médecin de garde durant la nuit.

C'est là la politique à laquelle on est arrivée la Corporation professionnelle des médecins du Québec « CPMQ » lors d'une réunion vendredi dernier de son conseil administratif, a révélé le Dr Augustin Roy, qui est président de la CPMQ.

Il prévoit que seulement trois hôpitaux d'enseignement du Québec — il y en a près de 35 — ne seront pas en mesure de satisfaire à cette politique.

« Le fait de retirer les internes, bien sûr, va remettre à l'hôpital

le soin de décider si on ferme la salle d'urgence ou si on met du personnel pour la faire fonctionner », a déclaré le Dr Roy, en ajoutant cependant que la CPMQ n'avait pas beaucoup d'autorité pour faire respecter cette décision.

« Le seul moyen de contrainte que nous avons, à la corporation, c'est que les hôpitaux qui ne respectent pas les recommandations du comité administratif devront recevoir une visite pour voir si l'entente doit être maintenue. »

Ce problème de l'encadrement des médecins résidents et internes la nuit dans les salles d'urgence a été longuement discuté devant la commission parlementaire qui siège pour entendre les opinions du milieu médical sur quatre problèmes spécifiques du monde hospitalier.

C'est la Fédération des médecins résidents et internes du Québec « FMRIQ » qui a attaché le grelot, dès l'ouverture de la commission mardi, en révélant dans son mémoire que dans 11 hôpitaux du Québec, les médecins résidents et internes étaient laissés la nuit sans la surveillance d'un médecin.

Les médecins résidents et internes, qui sont des médecins en voie de formation, sont « appelés à soigner des patients, et parfois, selon la nature du cas, à les libérer sans qu'ils aient été vus par un médecin de l'établissement », disait le mémoire de la FMRIQ.

11 hôpitaux

Ces 11 centres hospitaliers comprennent sept hôpitaux de Montréal, trois de Québec et un de Sherbrooke.

Les hôpitaux de Montréal sont l'Hôtel-Dieu, le Centre hospitalier Saint-Mary, et les hôpitaux Saint-Luc, Royal Victoria, Général de Montréal, Reine-Elizabeth et Général juif.

Les hôpitaux de Québec sont le Centre hospitalier Laval, l'Hôtel-Dieu et l'hôpital Saint-Sacrement. À Sherbrooke, il s'agit du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke.

La FMRIQ a souligné dans son mémoire que ces 11 hôpitaux contenaient ainsi à la loi, étant donné que, d'après l'article 30 du Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements, seul le médecin traitant peut signer le congé d'un bénéficiaire, inscrit ou admis à l'hôpital.

La fédération a aussi rappelé que l'article 25 du même règlement prévoit que le bénéficiaire inscrit « a le droit d'être traité par un médecin membre du conseil des médecins et dentistes « CMD » et que l'article 95 stipule que les résidents et internes ne font pas partie du CMD.

Le ministre des Affaires Sociales Guy Chevrette a demandé au Dr Michel Larose, président de la FMRIQ, si c'était là « une façon indirecte, pour certains médecins, de faire de l'argent, au détriment des internes ».

M. Chevrette a déclaré avoir appris que dans certains hôpitaux, le médecin chargé de la supervision de la salle d'urgence, après avoir passé la nuit confortablement couché chez lui, faisait le tour le matin des 25 ou 30 dossiers ouverts la nuit et réclamait à la Régie d'assurance-maladie la tarification correspondante aux actes posés durant la nuit par les résidents et les internes.

« Vous ne l'inventez pas, c'est une réalité, mais ce n'est pas une pratique courante », a répondu le Dr Larose. Il a ajouté que dans certains cas la supervision de la garde se faisait par téléphone et que le médecin superviseur se déplaçait seulement s'il y avait complications à l'urgence.

« Trop souvent, des patrons ne répondent même pas aux appels qui leur sont communiqués par télé-avertisseur. »

En réponse aux questions de M. Chevrette, le Dr Jean Rochon, doyen de la faculté de médecine de l'université Laval, a expliqué qu'il fallait distinguer entre les positions des internes et des résidents.

L'interne doit être encadré parce qu'il est vraiment dans ses premières expériences cliniques où il apprend à prendre une marge de plus en plus grande d'autonomie à mesure qu'il progresse en expérience.

L'interne doit donc être encadré dans tous les cas par un médecin responsable de l'urgence et qui est un médecin accepté par le corps médical de l'hôpital, par le Conseil des médecins et dentistes, a dit le Dr Rochon.

Mais, a-t-il ajouté, on ne peut pas s'attendre à ce qu'un résident soit encadré de façon aussi serrée qu'un interne. Ce ne serait pas pédagogiquement normal et c'est voulu par le système et par le résident lui-même, pour qu'il ait la possibilité de prendre des décisions avant que le médecin responsable puisse intervenir.

Le Dr François Laramé, adjoint à la direction générale de la CPMQ, a souligné qu'il incombe au Conseil des médecins et dentistes, qui existe dans chaque hôpital, de voir à ce qu'il y ait une garde effective dans chaque centre hospitalier.

« La loi confie au CMD la responsabilité d'établir les modalités de garde », a rappelé le médecin.

Rampe de lancement des feux d'artifice



Les spectacles du prochain Concours international de feux d'artifice, du 31 mai au 19 juin, nous en feront voir de toutes les couleurs. Visible du pont Jacques-Cartier, la rampe destinée aux pièces de 12 cm et plus (notre photo) fait face au fleuve et à l'île de Montréal. Un tube métallique rouge brique (diamètre intérieur 60 cm) sera, comme les autres plus petits, entièrement enterré dans le gravier. Ce gros tube propulsera à une hauteur de 650 mètres une « bombe » de 100 kilos.

photo Jean-Yves Létourneau, LA PRESSE

L'État «doit investir dans les enfants», dit le Conseil des affaires sociales et de la famille

■ Il est connu que le Québec se caractérise par une fécondité des plus basses au monde avec 1,46 enfant par femme en 1983. Ce niveau est plus faible que celui du Canada, plus faible aussi que ceux des États-Unis et de la France. Seuls l'Allemagne de l'Ouest et les Pays-Bas accusent une fécondité inférieure.

Le mémoire présenté, hier, devant le comité de consultation sur la famille, par le Conseil des affaires sociales et de la famille considère que l'État doit « investir dans les enfants ». Pour enrayer la chute de natalité, le Conseil propose une révision de la structure fiscale et du profil des programmes des transferts, actuellement défavorables à la venue d'enfant.

À cet égard, le Conseil demande que soit étudiée l'instauration d'un régime « enregistré d'épar-

gne-enfant ». Ce régime représenterait un abri fiscal et permettrait d'accumuler de l'épargne en prévision de la venue d'un enfant.

L'Association québécoise de gérontologie estime, pour sa part, qu'un dégrèvement d'impôt devrait être accordé aux familles ou individus qui hébergent dans leur foyer un parent âgé. L'Association déplore que dans le Livre vert, peu de place est faite aux grands-parents « si ce n'est que de mentionner leur contribution possible au sein de l'école ».

L'Association ajoute que le problème social de la violence familiale frappe non seulement les femmes et les enfants mais également les personnes âgées. Des études démontrent que les mauvais traitements aux parents (grands-parents) sont aussi fréquents que les mauvais traitements dont sont victimes les enfants.

ENGORGEMENT DES URGENCES

Dans l'ensemble, le milieu de la santé se dit satisfait du rapport Spitzer

■ Le rapport Spitzer sur l'engorgement des urgences a donné satisfaction aux organismes qui l'ont commandé, le ministère des Affaires sociales et le Conseil régional de la Santé et des services sociaux du Montréal métropolitain. Les résultats n'ont causé aucune surprise au sous-ministre des Affaires sociales M. Jean-Claude Deschênes.

CAROLE THIBAUDEAU

« Les constats démontrés par le rapport consolident les options que nous avions déjà prises, soit augmenter les soins à domicile, agrandir le réseau des centres d'accueil et développer les CLSC, explique-t-il. Il était temps qu'une étude épidémiologique transporte sur le terrain scientifique la question des urgences, qui tourne habituellement en débat d'opinion. »

Le sous-ministre est d'avis que de telles études devraient se multiplier. « Les urgences ne sont que la pointe de l'iceberg,

dit-il. Le problème touche inévitablement d'autres éléments qui devraient être examinés : les politiques d'admission en centre d'accueil, les soins psychiatriques, les soins à domicile, etc. »

Du côté du CRSSS, le directeur général Gérard Marcoux est heureux que le rapport souligne la qualité des soins hospitaliers, bien qu'il remette en question deux points majeurs de leur mécanique : l'admission en centre d'accueil et le détournement des ambulances. Sur ce dernier point, M. Marcoux convient qu'il deviendra inutile lorsque les urgences fonctionneront toutes parfaitement. « En attendant, il ne faudrait pas décrier cette pratique qui, sans résoudre l'engorgement des urgences, permet au moins au patient d'être soigné dans les plus brefs délais.

Par ailleurs, deux médecins de l'Hôpital Notre-Dame, les Dr François Lamoureux et Louis Lapierre, sont d'avis que l'étude de l'équipe Spitzer est la plus importante qu'on ait faite sur la question des urgences.

Satisfait de la rigueur et de l'objectivité du rapport, le Dr Lapierre regrette toutefois qu'il n'ait pas examiné tous les hôpitaux, au lieu que sept établissements seulement soient sur la sellette.

Le Dr François Lamoureux, président du conseil des médecins et dentistes de l'Hôpital Notre-Dame, regrette que l'étude laisse complètement de côté la problématique des CLSC. « C'est intéressant de pratiquer une médecine à implication sociale. Mais il faudrait bien que les professionnels se penchent encore sur les misères humaines la fin de semaine et les jours fériés », fait remarquer le Dr Lapierre.

Les deux médecins regrettent également de ne pas mieux connaître la situation des urgences des hôpitaux américains et de ceux des autres provinces du Canada. « Spitzer nous parle d'un temps d'attente moyen de 6 heures aux États-Unis, dit le Dr Lapierre. Mais d'où vient cette statistique ? »

Les maisons des femmes dénoncent le MAS

■ Contrairement à ce qu'il a annoncé la semaine dernière au sommet « Décisions 85 », ce n'est pas \$2 millions, mais à peine \$500 000 d'argent neuf que le ministère des Affaires sociales injectera dans le réseau des centres d'hébergement pour femmes victimes de violence familiale en 1985-86.

HUGUETTE ROBERGE

C'est ce qu'affirmait hier Mme Hélène Bohémier, porte-parole du Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence, pour qui la générosité du MAS n'est « qu'apparence ».

« Le financement total de nos 35 maisons pour la prochaine année sera de \$4,23 millions, compa-

rativement à \$3,69 millions pour 1984-85. L'augmentation sera donc, si les taux d'occupation sont sensiblement les mêmes, de \$540 041. Même en extrapolant pour les huit maisons non membres du Regroupement, on est loin des \$2 millions annoncés par le MAS. »

Le Regroupement se réjouit de la promesse du ministère des Affaires sociales de reconnaître officiellement, dans une politique qui sera rendue publique à la mi-juin, le caractère essentiel des maisons d'hébergement pour femmes violentées. Mais il déplore que le gouvernement ne reconnaisse pas, en même temps, les besoins financiers aigus de ces maisons. Pour lui, la violence faite aux femmes n'est pas à négocier !

Mme Bohémier note l'écart entre les paroles du gouvernement et ses actes. « Il nous tarde de savoir comment la reconduction annuelle de nos subventions sera améliorée et facilitée, selon les termes du MAS, alors qu'à ce jour, près de deux mois après le début du présent exercice financier, aucune des 35 maisons du Regroupement n'a encore reçu confirmation du montant total de sa subvention de base pour cette année, et cinq battent de l'aile, dans l'attente d'un premier versement. »

Pour que les maisons répondent aux besoins, elles devraient, selon le Regroupement, voir doubler leurs subventions. Loin de répondre à ces attentes, la politique annoncée du MAS se contente d'indexer en quelque sorte ces

subventions, en prétendant injecter \$2 millions dans le réseau. En réalité, une bonne partie de ce « gain » provient d'un transfert d'enveloppe, des centres de services sociaux au ministère.

Précisons que le financement des maisons d'hébergement pour femmes violentées provient de deux sources : une subvention de base venant du ministère, laquelle varie de \$70 000 (après un an de fonctionnement) à \$100 000 (après quatre ans) et qui, selon la future politique, sera de \$85 000 à \$130 000; et un montant « per diem » venant jusqu'à présent des centres de services sociaux (de \$3,02 à \$15). Le ministère en-

tend fixer uniformément ce « per diem » à \$6.

Un « moins », pas un « plus »

« Dans les faits, dit Mme Bohémier, la majorité de nos maisons, soit 24 sur 35, seront davantage pénalisées par une baisse de leur financement au per diem que favorisées par une hausse de leur subvention de base. Pour elles, la nouvelle politique représente un moins, et non un plus ! »

Exemple : l'Escale, dans l'Est de Montréal, touchait en 1984-85 une subvention de base de \$100 000 et des « per diem » totalisant \$71 966. Cette maison de 14

places d'hébergement verra sa subvention de base haussée à \$130 000 (un gain de \$30 000), mais son financement au per diem réduit à \$24 396 (une perte de \$47 570), pour un bilan négatif de \$17 570. Une dizaine de maisons seulement profiteront de la nouvelle politique.

« Et rien n'est prévu au chapitre du développement. Pourtant, dans la plupart des grands centres urbains, en particulier dans la région de Montréal, la pénurie de places disponibles est telle que plusieurs maisons d'hébergement pour femmes refusent des fois plus de demandes qu'elles ne peuvent en accepter. »

Québec prétend que les commissions scolaires ne sont pas propriétaires des écoles qu'elles administrent

■ Les commissions scolaires ne sont pas propriétaires des écoles qu'elles gèrent, a dit hier un avocat du gouvernement du Québec plaçant pour la loi 3 sur la réforme scolaire.

ANDRÉ NOËL

Les commissions scolaires détiennent seulement les écoles pendant qu'elles les utilisent, a affirmé Me Jean-Yves Bernard, représentant du procureur général. Et le gouvernement a le droit de transférer les écoles à d'autres commissions scolaires en autant qu'elles continuent à servir à des fins éducatives, a-t-il ajouté.

Les commissions scolaires catholiques et protestantes contestent la validité de la loi 3 en

Cour supérieure du Québec en prétendant qu'elle est inconstitutionnelle.

Leurs avocats ont soutenu devant le juge André Brossard que le gouvernement n'a pas le droit de transférer leurs écoles aux nouvelles commissions scolaires anglaises et françaises que s'apprête à créer la loi.

Réfutant leurs arguments, Me Bernard a dit que l'Acte constitutionnel de 1867 confère aux provinces le pouvoir de gérer le système scolaire en autant que le droit des minorités religieuses soit respecté. En vertu du droit à la dissidence, les protestants, par exemple, ont le privilège d'établir leur propre commission scolaire s'ils se trouvent en minorité sur un territoire.

Me Bernard a dit que la loi 3 reconduit le droit à la dissidence, mais le juge lui a demandé s'il ne s'agissait pas plutôt d'une référence vague et théorique.

« Concrètement, comment un franco-protestant de la ville de Mont-Royal pourrait-il par exemple exercer son droit à la dissidence ? », a demandé M. Brossard.

« S'il occupe déjà une école, il pourra la conserver », a répondu Me Bernard.

« Cela n'est pas dit dans la loi », a fait remarquer le juge.

« Si le législateur reconduit le droit à la dissidence, il faut présumer qu'il donnera les moyens concrets d'appliquer ce droit », a répondu Me Bernard.

Un consentement est nécessaire avant de prodiguer des soins, soutient la Chambre des notaires

■ QUÉBEC (PC) — La Chambre des notaires du Québec voudrait que le Code civil oblige les autorités médicales à obtenir le consentement des personnes majeures avant de leur prodiguer des soins médicaux et à obtenir aussi l'autorisation des parents avant que des soins prolongés soient prodigués aux mineurs.

Dans le mémoire qu'elle a présenté mardi devant la sous-commission parlementaire des Institutions, qui étudie le projet de loi 20 sur la réforme du Code civil, la Chambre estime en effet que l'accord du majeur « devrait toujours être requis sauf dans les cas d'urgence où il est impossible d'obtenir le consentement de la personne concernée en temps utile ».

Elle considère aussi que le projet de loi porte préjudice au principe de l'autorité parentale « en

n'exigeant pas que les parents soient informés du fait que leur enfant mineur est l'objet de traitements prolongés ».

Déposé à l'Assemblée nationale en décembre dernier par le ministre de la Justice, Pierre-Marc Johnson, le projet de loi 20 vise à réformer le droit des personnes, le droit des successions et celui des biens régis par le Code civil du Québec.

Représentée par son président Me Jean Lambert, Mes Louise Thibault et Denyse Fortin, la Chambre des notaires estime également que pour garantir la protection de l'intégrité de l'individu, l'article 38 du projet de loi devrait assurer « que toute personne ait accès aux dossiers qui la concernent et qu'une autre personne a constitués ou détient sur elle ».

Le mémoire tient aussi à atti-

rer l'attention des législateurs sur la nécessité de maintenir l'aspect civiliste du Code civil, sur l'importance d'assurer la continuité de la gestion d'une personne morale et sur le bien-fondé de l'introduction du conseil de tutelle.

À ce chapitre, les porte-paroles de l'organisme ont précisé que le conseil de tutelle, à titre d'organisme de surveillance, apparaît « beaucoup plus souple tant au niveau de sa composition que de sa vocation que le conseil de famille actuel » et assure le mieux-être du pupille.

Dans l'ensemble, souligne-t-on dans le mémoire, la Chambre est « très heureuse des modifications apportées au Livre des personnes et elle estime que la nouvelle loi apporte des innovations qui seront dans le meilleur intérêt des citoyens québécois ».

COOPERATION-JEUNESSE '85



GRAND SPECTACLE GRATUIT
SAMEDI 25 MAI
VIEUX PORT DE MONTRÉAL
13H00 et 20H30

Illustration de MARY-MADINE PÉPIN / sec. 2, Poly. Levis (Lechute)

PROJET EN COLLABORATION AVEC LE SECRETARIAT À LA JEUNESSE
 CLUB 2/3 ORGANISME DE COOPERATION INTERNATIONALE TEL.: MTL (514) 382-7922 / QC (418) 687-4656

EN COLLABORATION AVEC: CKAC 97.3 CHLN 95.5 CHLT 96.3 CKCH 97.0 CKCV 92.80

ET LES STATIONS DU RESEAU TELEMEDIA



JOURNÉE JEUNESSE: 25 MAI

DÉPART DE LA MARCHÉ 2/3

VELODROME 10:30 hres (Métro Vau)

2^e étape: Métro Préfontaine 11:00 hres
 3^e étape: Carré St-Louis (Métro Sherbrooke) 11:45 hres

Le pissenlit résiste à presque tous les assauts

■ Si le gazon s'est facilement laissé domestiquer, le pissenlit, lui, résiste à presque tous les assauts. Et bien des parterres en ont la... jaunisse.

Le jaune et le vert ne font pas bon ménage dans nos parcs, sur le bord des routes et dans les plates-bandes de nos maisons de banlieue. Mais le pissenlit en a vu d'autres. S'il perd une bataille de temps à autre, il est assuré de gagner la guerre.

Le «Taraxacum officinale», de son nom scientifique, est d'ailleurs débarqué en Amérique du nord avec nos premiers colons, en compagnie de la marguerite. Aujourd'hui on le rencontre partout, jusqu'à la baie James. On ne s'étonnera guère de savoir qu'il est répandu à travers le monde.

Le pissenlit possède une grosse racine pivotante, il pousse partout ou presque et prolifère sur les sols pauvres. Son système de dissémination des graines, si jolies quand elles volent au vent, est un des plus efficaces qui soient. Selon l'ouvrage québécois *Plantes sauvages printanières*, une légende veut que cette fleur soit issue de la poussière soulevée par le char du soleil, d'où la forme et la couleur des fleurs composées qui s'ouvrent le matin et se ferment au crépuscule.

Le nom français de pissenlit vient du fait que la plante, diurétique, pouvait causer l'incontinence urinaire. S'il jouit plutôt d'une mauvaise réputation au Québec, ce n'est pas le cas sur

l'ancien continent où il est cultivé depuis le temps des Grecs. Même ici, de temps en temps, on peut en acheter au super-marché. Les jeunes feuilles, avant la floraison, se mangent en salade. Plus tard, il faudra les bouillir pour leur faire perdre leur amertume. Avec les fleurs on fait un vin blanc légèrement aigre. Quant aux racines, cueillies avant la floraison ou en automne, elle pourront servir de succédané au café.

Mais ces qualités sont vite oubliées par ceux qui veulent s'en débarrasser. Pourtant, la seule façon de le voir disparaître serait peut-être que tout le monde en mange...

Mais ces qualités sont vite oubliées par ceux qui veulent s'en débarrasser. Pourtant, la seule façon de le voir disparaître serait peut-être que tout le monde en mange...

La guerre aux pissenlits amène une utilisation abusive d'herbicides, dit-il. Et comme on ne pourra les détruire partout, ils seront toujours prêts à déclencher une invasion. Faudra-t-il donc toujours utiliser des herbicides? La situation produite par le DDT risque-t-elle de se répéter? Autant de questions auxquelles les scientifiques n'ont pas encore de réponse.



EXPO AIR 1985

SPECTACLES AÉRIENS!

Au centre-ville: exposition de Transports Canada, Centre de Développement des Transports, du 25 au 31 mai.

À L'AÉROPORT DE MIRABEL À L'OCCASION DE LA SEMAINE NATIONALE DES TRANSPORTS

Samedi et dimanche les 25 et 26 mai de 10h à 18h

Voyez les SNOWBIRDS et les SKYHAWKS en action—de 11h à 14h

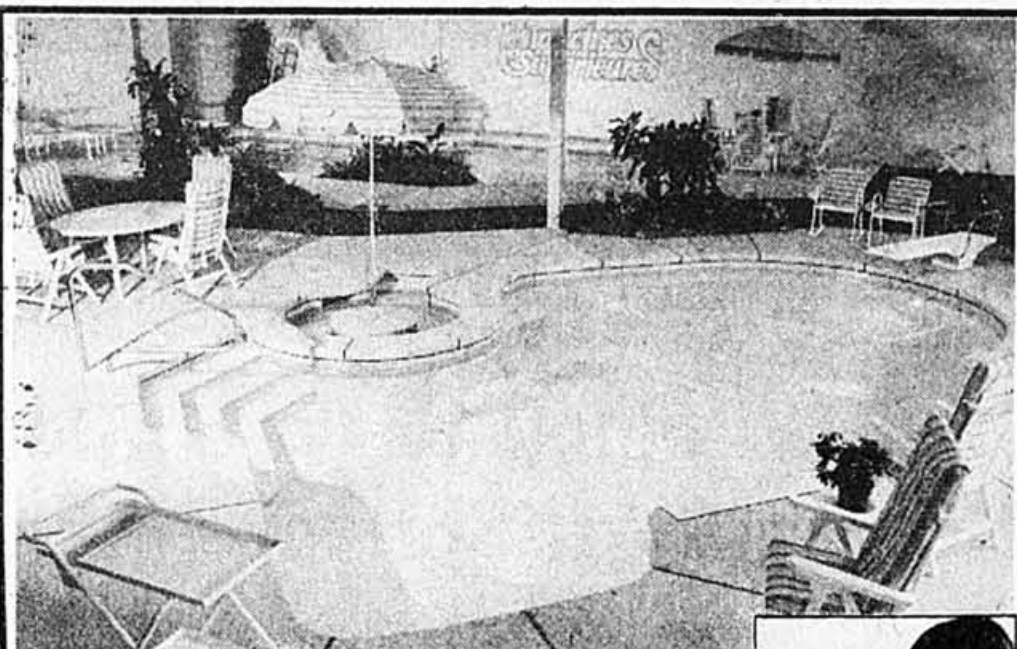
- Avions militaires et commerciaux en montre
- 85 kiosques d'exposition à la mezzanine de l'aérogare

Tirage de 4 billets d'avion et plusieurs autres prix dimanche à 18h. Coupons de participation à l'intérieur du programme-souvenir. Tous les profits seront versés aux Ailes de l'Espérance.

Prix d'admission: enfants de 3 à 14 ans: 1\$ adultes: 2\$

Transports Canada

Canada



LE PLUS IMPORTANT CONSTRUCTEUR DE PISCINES CREUSÉES AU CANADA

les piscines Supérieures INC.



SYLVIE BERNIER
 Championne canadienne de plongeon
 Médaille d'or aux Jeux Olympiques de Los Angeles 1984

Venez rencontrer Sylvie Bernier le dimanche 26 mai de 13 h 30 à 15 h 30

Venez visiter l'unique salle de montre au Canada, 3 piscines creusées intérieures, grandeur réelle

OFFRES SPÉCIALES

Piscine creusée acier et vinyle 15' x 30' équipée et installée \$6 995⁰⁰

Piscine creusée ciment gunite 15' x 30' équipée et installée \$9 995⁰⁰

Financement bancaire disponible.

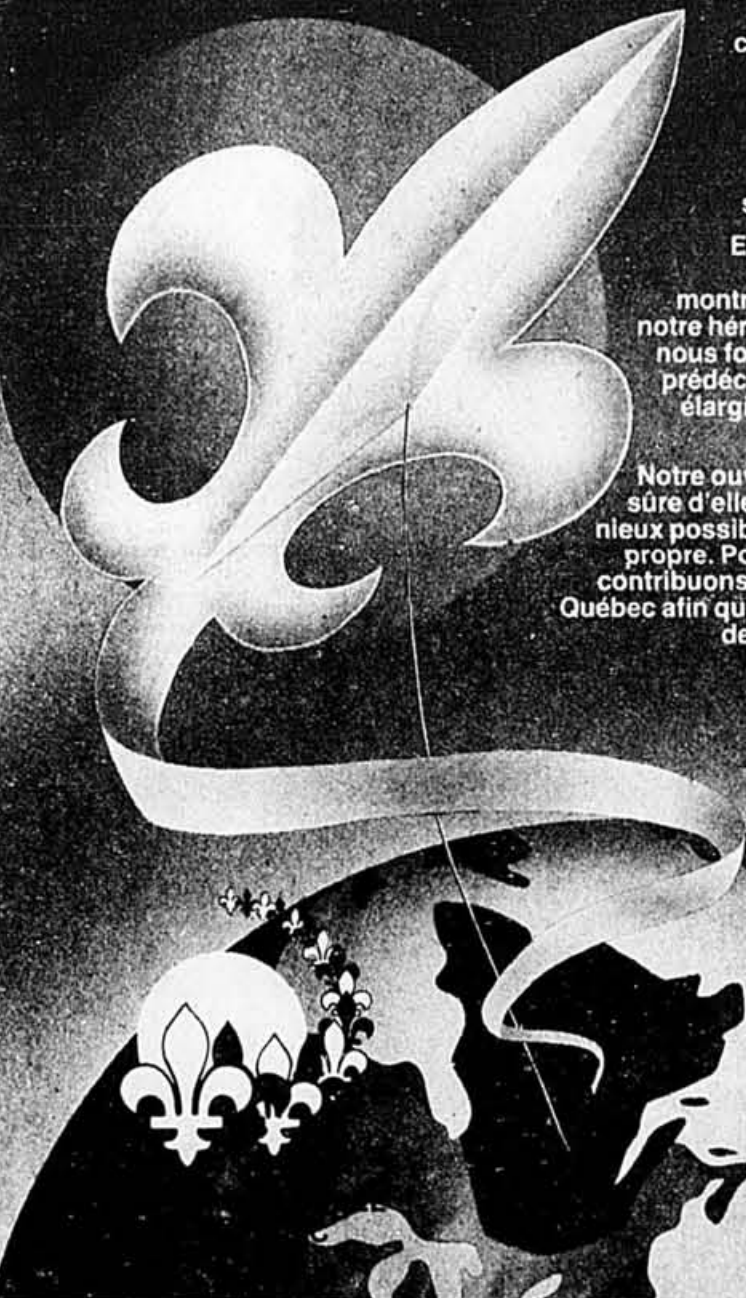
Nous construisons votre piscine nous-même, pas de sous-traitant

8050, boul. Taschereau
 Brossard
 A quelques minutes au sud du pont Champlain

les piscines Supérieures

465-5854
 395-8669

DE TOUS NOS HORIZONS NOUS CONTRIBUONS



La Fête nationale du Québec veut célébrer la différence de notre enracinement dans le paysage nord-américain. Tous autant que nous sommes, nous apportons notre couleur particulière, qu'elle soit locale ou idéologique, au portrait d'ensemble que tout le monde s'accorde à qualifier de peuple distinct.

En 1985, année spécialement dédiée à la jeunesse, l'occasion est belle de nous montrer solidement rassemblés autour de notre héritage commun. Les plus jeunes d'entre nous fouleront d'autant mieux les pas de leurs prédécesseurs qu'on leur offrira des horizons élargis par notre aptitude à mieux collaborer en vue d'objectifs communs.

Notre ouverture sur le monde sera d'autant plus sûre d'elle qu'elle traduira le désir le plus harmonieux possible de vivre ensemble selon notre génie propre. Pour souligner notre appartenance, nous contribuons au financement de la Fête nationale du Québec afin qu'elle serve de catalyseur par excellence de notre fierté et de notre joie collectives.

Vous pouvez faire parvenir directement vos dons à l'organisme responsable chargé d'organiser la Fête dans votre région. Les montants envoyés à la coordination nationale seront répartis entre les quinze régions selon leur provenance.

Nom _____
 Adresse _____
 Code postal _____ Tél.: _____

LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC
 6255, 13^e avenue, Montréal (Québec)
 H1X 3E6 Tél.: 514-374-8750

Ne ratez pas votre exemplaire personnel!

Votre encart couleur Pascal sera distribué dans le journal de samedi. Vous y trouverez des meubles et des appareils ménagers ainsi que d'excellentes idées pour décorer votre demeure. Alors ne ratez pas votre exemplaire personnel!



Plus Personnel!

Meubles Pascal

Pascal à l'ouest

3600, Côte Vertu

336-7170

Pascal à l'est

6800, Jean-Jacques

254-4971

Il n'y aurait pas de « crise de l'adolescence »

CHICOUTIMI — Contrairement à ce que l'on a toujours cru, il n'existe pas, à proprement parler, de période de « crise de l'adolescence ».

PIERRE VINCENT
envoyé spécial
de LA PRESSE

C'est du moins ce qu'à soutenu, hier, Jean-François Saucier, psychiatre, psychanalyste, anthropologue et professeur à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, lors d'un colloque de l'ACFAS traitant de « la Santé de la jeunesse ».

« Des études faites dans différents pays,

à partir d'échantillons représentatifs de toute la population adolescente, montrent, selon le Dr Saucier, que le tableau traditionnel de l'adolescent nécessairement tourmenté et perturbé n'est qu'un cliché, qu'un stéréotype socialement transmis dans notre culture et qui cache la réalité. »

Pour en arriver à une telle affirmation, le Dr Saucier s'appuie sur une étude qu'il a lui-même effectuée auprès d'un « échantillon représentatif considérable » de la population adolescente francophone de Montréal : « Nous n'avons trouvé de



Congrès annuel CHICOUTIMI

trace de tumulte émotionnel que chez une minorité de sujets », note-t-il.

Le Dr Saucier cite également d'autres études, menées tant aux États-Unis qu'en Europe, qui, toutes, démontrent que les adolescents ne souffrent pas plus de « désorganisation de la personnalité » que les adultes.

Le Dr Saucier ne nie pas que la vieille croyance, voulant que « l'adolescence est la

période tourmentée par excellence, la période de rébellion, de crise psychologique et de délinquance », est solidement ancrée dans les esprits.

Il y voit là, tout simplement, « une autre indication de la puissance des processus sociaux, qui forcent la perpétuation d'une image déformée de l'adolescence et empêchent ainsi une vision réaliste, ainsi qu'un programme d'intervention efficace ».

Mais, fait-il observer, par ailleurs, « les frontières, qui, auparavant, séparaient le monde des adolescents de celui des adultes sont en voie de disparaître. Le monde de l'adulte pénètre graduellement le monde des jeunes. Il reste finalement à explorer sérieusement le mouvement réciproque, la pénétration du monde des adultes par celui des adolescents. »

Et ce mouvement est, selon lui, déjà

amorcé par le biais de la mode et de l'éducation. « Dans le passé, on devenait adulte quand on cessait d'étudier. Aujourd'hui, de nombreux adultes se remettent aux études. La vie adulte n'est plus fixée à jamais, elle devient fluide, pleine de possibilité de novation et d'exploration, typiquement comme l'adolescence... »

Plus tôt, au cours de ce colloque, Louise Lapierre de Statistique Canada avait fait état des données les plus récentes traitant de la santé de la jeunesse canadienne : les filles commencent à boire plus jeunes qu'autrefois, les gar-

fument moins, les activités des adolescents en général diminuent avec l'âge, le taux de suicide grimpe...

« Tout en étant bien réelle, nuancera, pour sa part, le Dr Saucier, l'augmentation, depuis vingt ans, de suicides et de dépressions peut être moins dramatique qu'elle n'est indiquée par les statistiques officielles. Bien qu'on rapporte que le taux de suicide pour les 15-19 ans est, au Québec, huit fois plus élevé qu'en 1961, il n'en reste pas moins que ce taux est encore plus bas que celui des adultes, quoiqu'il s'en rapproche. »

LITS EN LAITON
Pur laiton garanti
Tous modèles et dimensions offerts à

50% de rabais

Nous fabriquons des lits en laiton et vous pouvez les acheter directement chez nous MOITIÉ moins cher qu'en boutique. C'est vrai, nous vous les vendons au prix de « gros ». N'achetez pas avant d'avoir jeté un coup d'œil chez nous.

THE BRASS BED FACTORY
16356, boul. Gouin ouest
Pierrefonds
(Prenez la Transcanadienne ouest jusqu'à St-Charles nord, tournez ensuite sur Gouin à droite)

SAMEDI MIDI À 17 H.

BELEC INC. 457-2755

SAMEDI, C'EST SIMPSON

RABAIS 25%

sur prix étiquetés d'une

sélection de jeans de marques

connues à la boutique Variations!

POUR HOMMES



DEMAIN SEULEMENT!

Un excellent rabais de 25% sur sélection de jeans à la boutique Variations chez Simpson? Formidable! Modèles aux coupes dernière-mode, de manufacturiers renommés comme: «Santana», «Levi's», «Le Gang» et «Hollywood» pour dames: «Sergio Valente», «Brittania», «Hollywood», «Santana» et «Levi's» pour hommes. Jeans classiques, à jambes droites ou avec touches mode, en denim ordinaire ou battu à la pierre offrant confort inégalé. Rendez-vous chez Simpson demain et profitez de cet excellent rabais pour vous procurer les jeans que vous convoitez!

POUR DAMES



Simpson

c'est bien moi

Certains modèles non offerts dans tous les magasins.

POUR ACHAT EN PERSONNE SEULEMENT

Variations pour dames, 302/pour hommes, 278, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

variations

